

**rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service
public
direction collecte et traitement des déchets**



PREAMBULE	3
Les faits marquants de l'année 2010	4
repères	6
Description du service	8
I. Les modalités d'exploitation.....	8
1. La Régie.....	8
2. Le SIVOM Rive droite	8
II. Le territoire desservi.....	9
III. Les opérations de collecte	10
A/ Les déchets provenant des ménages.....	10
3. La collecte des ordures ménagères résiduelles (hors collectes sélectives).....	10
4. La collecte sélective	12
5. La collecte des textiles usagés.....	13
6. Les centres de recyclage	13
B/ Les déchets ne provenant pas des ménages.....	15
1. Les déchets assimilés aux ordures ménagères.....	15
2. Les déchets provenant des services communaux et communautaires.....	15
3. Les déchets provenant des professionnels	15
IV. Les opérations de traitement	16
A/ Les modes de gestion de traitement.....	16
1. Les délégations de service public	16
2. Les marchés.....	16
3. Les conventions	17
4. Les éco organismes	17
B Localisation des unités de traitement.....	18
Synthèse de l'activité.....	19
I. Bilan des opérations de collecte	19
1. La collecte des ordures ménagères résiduelles	19
2. La collecte sélective	20
3. Les centres de recyclage	21
4. La collecte des autres déchets ne provenant pas des ménages	23
II. Bilan des opérations de traitement	24
1. La valorisation énergétique	24
2. La valorisation matière.....	25
3. La valorisation biologique	27
4. Autres produits valorisés	27
5. L'élimination en centre de stockage de déchets ultimes	29
Analyse économique et financière	30
1. Les dépenses du service.....	30
2. Les recettes du service.....	33
Analyse économique et financière des délégants.....	35
I. La société Astria.....	35
II. La société La Grande Jaugue	51
ANNEXES	65

PREAMBULE

Réduire la production de déchets est l'un des objectifs majeurs du Grenelle de l'Environnement. Il est ainsi préconisé de réduire la production *d'ordures ménagères et assimilées* (1) de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années. La production à la Cub étant de 352 kg/an/habitant en 2008, le respect de l'objectif fixé par le Grenelle était de 342 kg/an/habitant en 2010. Or, les résultats obtenus, détaillés au long du présent rapport, sont de 331 kg/an/habitant, ce qui correspond presque à l'objectif fixé au bout des 5 années, soit 327 kg/an/habitant. Ce bon résultat ne dépend pas de mesures incitatives mises spécialement en place pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement, mais est la conséquence de la gestion des déchets sur laquelle la Cub s'est penchée très tôt, en adoptant en 1993 le plan TRIVAC (Trier, Recycler, Valoriser, Communiquer). (Voir graphique à la rubrique « Repères »)

Développer le recyclage matière et organique est le deuxième enjeu majeur du Grenelle. L'objectif est d'orienter un taux de 35% des *déchets ménagers et assimilés* (3) vers ces filières de recyclage en 2012, pour atteindre 45% en 2015. Même s'ils sont encourageants, les résultats doivent encore être améliorés puisque le taux en 2010 (32,6%) est légèrement inférieur à celui de 2009 (33,7%). (Voir graphique à la rubrique « Repères »)

Diminuer significativement le tonnage total de déchets stockés et incinérés est le troisième objectif important fixé par le Grenelle. Il fixe une diminution de 15% qui doit être obtenue en 2012. Pour l'atteindre, il faudra que seulement 286 kg/an/habitant de *déchets ménagers et assimilés* (3) soient traités par voie d'incinération et de stockage. En 2010, il représente encore 317 kg/an/habitant, ce qui montre qu'il convient de poursuivre les efforts pour parvenir aux objectifs affichés par le Grenelle. (Voir graphique à la rubrique « Repères »)

Observations :

1. Les appellations en italiques ci-dessus mentionnées correspondent à des définitions bien précises :

- ❖ *Ordures ménagères* (1) : contenu des poubelles des ménages et points d'apport volontaire. Lorsque l'on parle d'*ordures ménagères résiduelles*, il s'agit des ordures restant après collectes sélectives.
- ❖ *Ordures ménagères et assimilées* (2) : *ordures ménagères* (1) et *déchets des entreprises (artisans, commerçants), administrations et associations* collectés avec les *ordures ménagères*.
- ❖ *Déchets ménagers et assimilés* (3) : *ordures ménagères et assimilées* (2) et *déchets encombrants et déchets verts*. Cette dernière catégorie se retrouve en déchèteries.
- ❖ *Déchets des services municipaux et communautaires* (4) : *déchets de voirie et de marchés, déchets des collectivités*.
- ❖ *Déchets des professionnels* (5) : *déchets issus d'activités professionnelles* collectés séparément.
- ❖ *Déchets municipaux* (6) : *déchets ménagers et assimilés* (3) et *déchets des services municipaux et communautaires* (4)

2. La population mentionnée dans ce rapport est la population municipale légale au 1^{er} janvier 2010 (source INSEE), soit 707 223 habitants.

Les faits marquants de l'année 2010

Travaux de mise aux normes du transit de Latule

Le centre de transit a été mis en service en décembre 1979.

Dans les années 90 avec la mise en place du plan TRIVAC, des trémies gravitaires ont été installées pour permettre le déchargement direct de déchets dans des semi- remorques.

Depuis, il est apparu nécessaire d'entreprendre d'autres travaux afin de garantir la pérennité de cette installation.

Leur réalisation poursuivait un double but :

- d'une part, l'amélioration des conditions de travail des agents : cela s'est traduit par une isolation de la fosse qui permet désormais de confiner les polluants et par la création d'une cabine de pilotage déportée des grappins,
- d'autre part, l'automatisation des ponts roulants, ce qui facilite l'utilisation des grappins.

L'ensemble de ces travaux a contraint la fermeture du centre de transit du 19 juillet 2010 au 1^{er} février 2011. Pendant cette période, des mesures transitoires ont été prises pour l'évacuation des déchets vers le site de Touban et les usines d'incinération de Bègles et Cenon.

Refonte de la formation des agents de collecte

Le contenu de la formation dispensée aux agents de collecte a dû être réactualisée pour tenir compte d'évolutions récentes.

Parmi les principales nouveautés, il peut être cité :

- des formations obligatoires dont certaines relatives au tri sélectif
- une sensibilisation aux notions de 1^{er} secours
- une connaissance améliorée du matériel
- un rappel des règles liées à l'absentéisme

De même, la mise en place d'une formation continue obligatoire pour la conduite de poids lourds prévue par les dispositions du décret du 11 juillet 2007 a bénéficié à une centaine d'agents au cours de l'année 2010.

L'extension de la collecte sélective en porte à porte

Le déploiement de l'extension de la collecte sélective en porte à porte avait démarré au cours de l'année 2000. Celle-ci s'est terminée en 2010 par l'équipement de Bordeaux Bastide au mois d'octobre et de Bordeaux Maritime au mois de novembre.

Il est intéressant de noter l'évolution continue de ces collectes qui ont connu une progression de presque 64 % entre 2003 et 2010.

De plus, cette extension a aussi concerné l'équipement en conteneurs verts de toutes les résidences du Bouscat début 2010 et se poursuit sur celles des communes de Pessac, Talence, Blanquefort, Bègles et Bordeaux pour un achèvement prévu de ce dispositif en 2011.

Partenariat avec les bailleurs sociaux pour la mise en place de bacs enterrés

Depuis 2004, la Communauté Urbaine passe des conventions avec les bailleurs sociaux qui décident d'équiper leurs résidences de bacs enterrés.

Il s'agit là d'une expérimentation menée en concertation, dans laquelle le coût financier est neutre pour la collectivité puisque ce sont les bailleurs qui investissent dans l'achat de mobiliers enterrés, la Communauté Urbaine assurant pour sa part, la collecte des bacs.

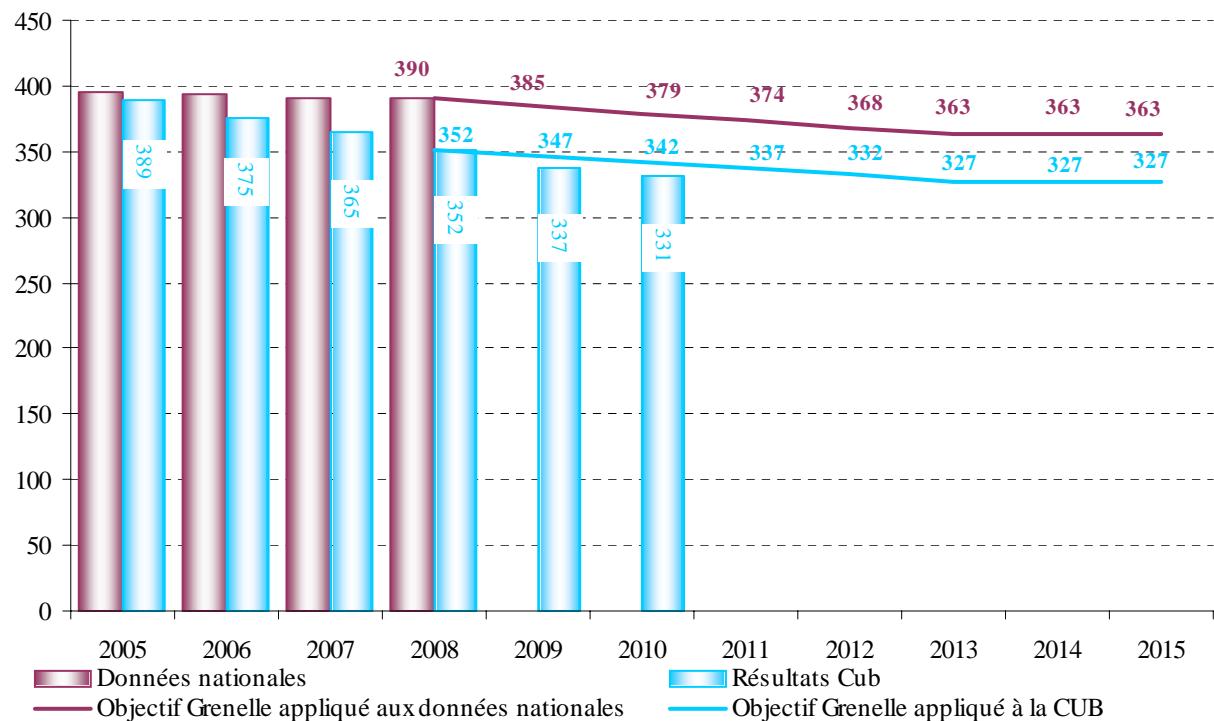
Dans le courant de l'année, 80 mobiliers supplémentaires ont été implantés sur le territoire communautaire, ce qui porte le total à 383 depuis que cette opération a débuté.

repères mise en perspectives

Ordures ménagères et assimilées

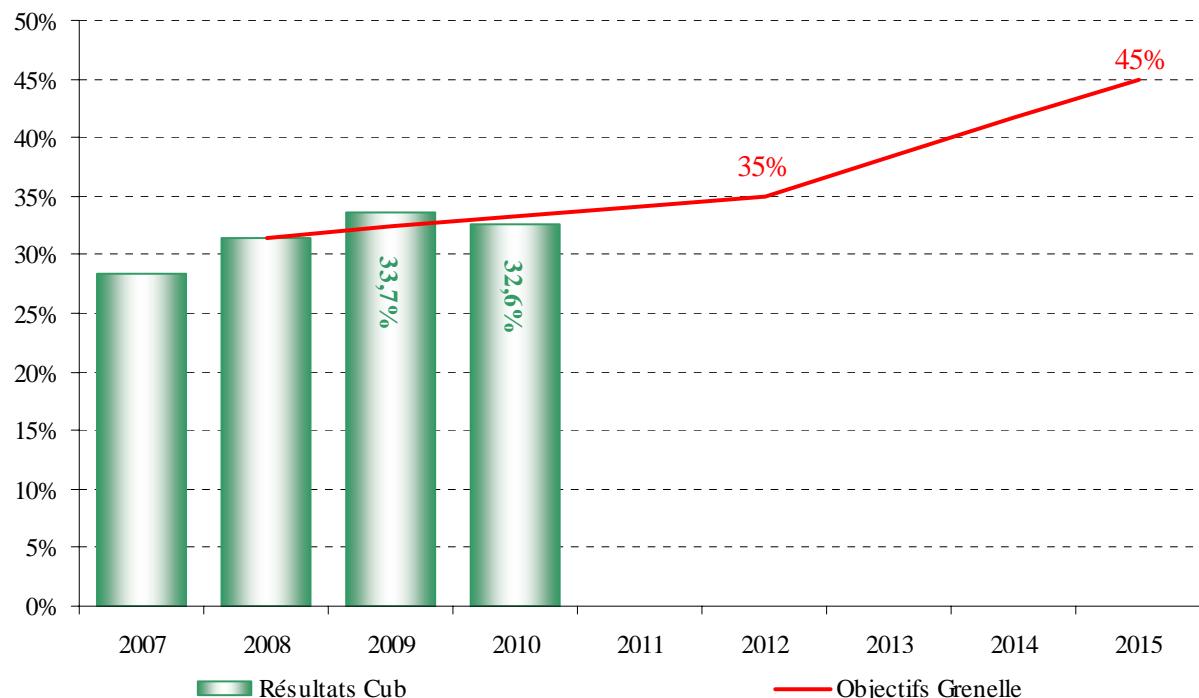
Objectif : réduire la production d'ordures ménagères et assimilées

kg/an/hab



Déchets ménagers et assimilés

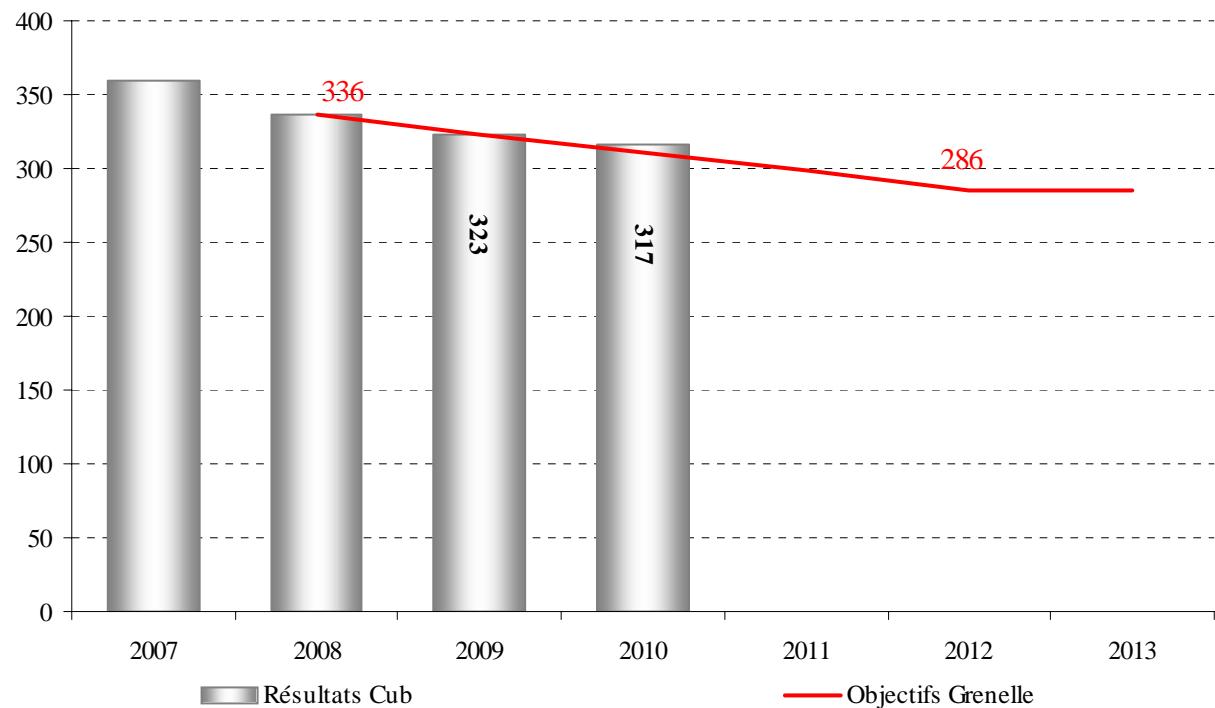
Objectif : Augmenter le recyclage matière et organique, des Déchets Ménagers et assimilés, afin d'orienter vers ces filières un taux de 35% en 2012 et 45% en 2015



Déchets ménagers et assimilés

Objectif : Diminuer les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage, avec pour objectif une diminution de 15% d'ici 2012

kg/an/hab



Emballages ménagers valorisés

Emballages en acier et en aluminium, emballages en carton pour liquide alimentaire, papiers et cartons d'emballages, bouteilles et flacons en plastique et verre (issus des collectes sélectives)

50% de l'acier et de l'aluminium issus des mâchefers

kg/an/hab



Description du service

I. Les modalités d'exploitation

1. La Régie

1.1 Le service en régie concerne :

- la collecte sur 20 de ses communes (voir carte)
- le transport des déchets vers les centres de traitement
- l'exploitation de 15 centres de recyclage
- l'entretien et la réhabilitation des anciennes décharges de Labarde à Bordeaux et du Bourgailh à Pessac

1.2 L'organisation de la direction opérationnelle de l'Environnement

Les missions générales de la direction sont essentiellement regroupées au sein des services collectes et valorisation qui assurent notamment :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées en régie directe sur 20 communes
- la collecte sélective des déchets ménagers en régie directe sur 20 communes
- la gestion et l'exploitation en régie directe des centres de recyclage
- le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés

Le service Gestion du service public est le support administratif, juridique et financier de la direction. Il a également la charge de l'élaboration des marchés.

Le service Programmation se consacre aux études techniques et aux opérations de conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre.

Le service Gestion des ressources humaines est chargé, outre la gestion courante des agents, de conseiller et accompagner les autres départements dans l'évolution de leur organisation.

Enfin, des unités spécifiques sont réservées à l'hygiène et à la sécurité (conseil et suivi), au suivi de la délégation de service public du complexe thermique des Hauts de Garonne.

1.3 Les moyens humains

Au 31 décembre 2010, l'effectif de la direction se compose de 883 agents soit 24 de plus qu'au 31 décembre 2009, dont 23 pour le seul département Collecte (voir annexe 1).

1.4 Les moyens matériels

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective au porte-à-porte sont assurées à l'aide de 136 véhicules bennes. La collecte sélective en apport volontaire s'effectue au moyen de 16 camions équipés de bras hydraulique.

Le transport des déchets est réalisé avec 10 semi-remorques et 19 camions porte-conteneurs.

2. Le SIVOM Rive droite

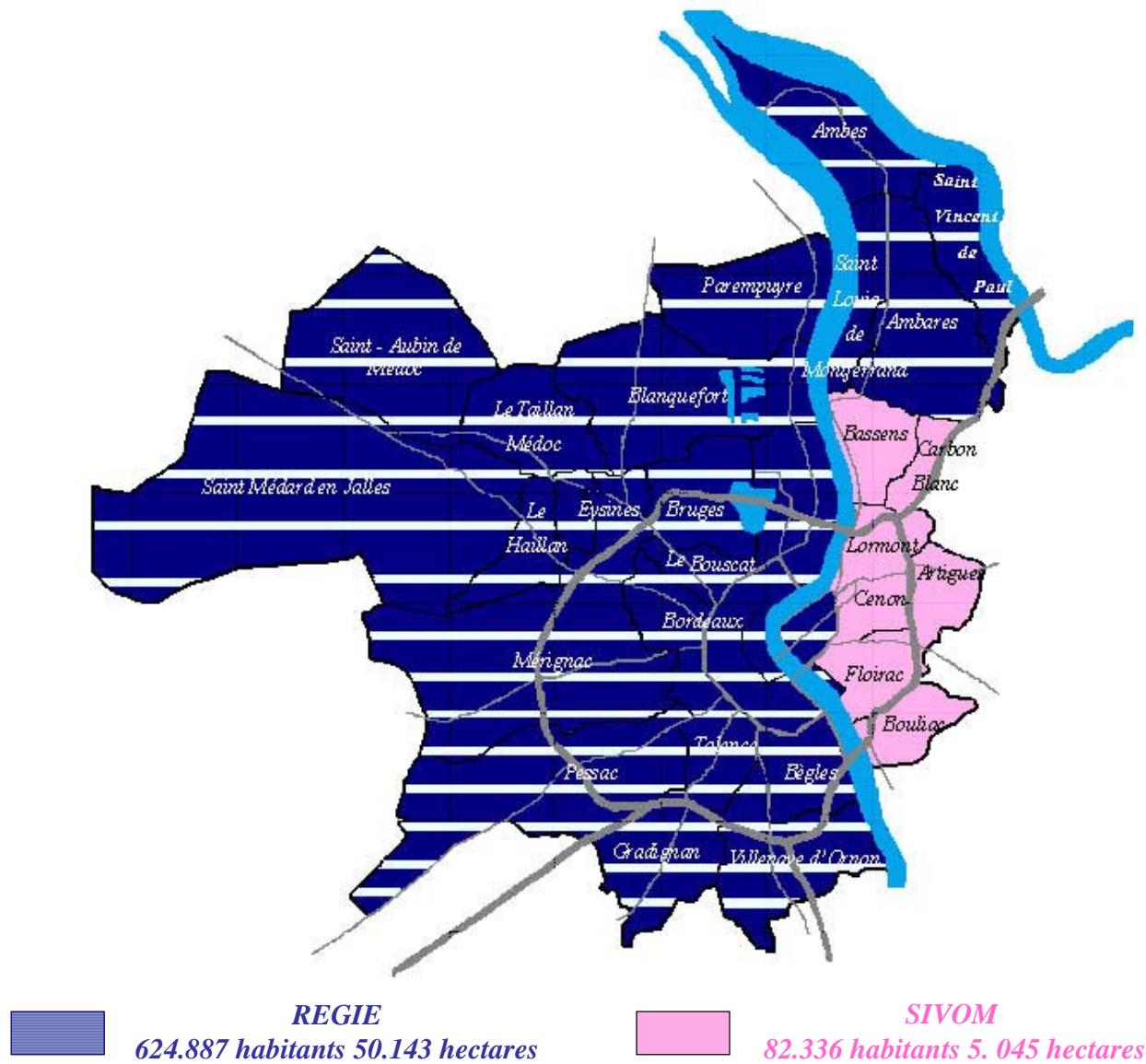
La Cub adhère au SIVOM Rive droite pour 7 de ses communes (voir carte)

Ce syndicat, par l'intermédiaire d'un prestataire privé, la société Véolia Propreté, gère :

- la collecte des déchets ménagers
- 2 centres de recyclage

II. Le territoire desservi

Le territoire desservi s'étend sur une superficie de 55 188 ha pour une population de 707 223 habitants (population municipale légale au 1^{er} janvier 2010).



AMBARES .	12 963	BRUGES .	13 605	PAREMPUYRE .	7 324
AMBES .	2 931	CARBON - BLANC .	6 971	PESSAC .	57 851
ARTIGUES .	6 491	CENON .	22 732	St AUBIN de MEDOC .	5 610
BASSENS .	6 656	EYSINES .	19 207	St LOUIS de MONTFERRAND .	2 030
BEGLES .	24 914	FLOIRAC .	15 794	St MEDARD en JALLES .	27 243
BLANQUEFORT .	15 113	GRADIGNAN .	23 096	St VINCENT de PAUL .	1 081
BORDEAUX .	235 178	LE HAILLAN .	8 407	LE TAILLAN .	8 719
BOULIAC .	3 056	LORMONT .	20 636	TALENCE .	40 940
LE BOUSCAT .	23 334	MERIGNAC .	66 002	VILLENAVE D'ORNON .	29 339

III. Les opérations de collecte

A/ Les déchets provenant des ménages

3. La collecte des ordures ménagères résiduelles (hors collectes sélectives)

1.1 Organisation de la collecte

Il s'agit d'une collecte mécanisée réalisée au porte-à-porte dans l'ensemble des 27 communes, à l'exception de certaines résidences d'habitat vertical où des bornes enterrées ou semi enterrées sont implantées.

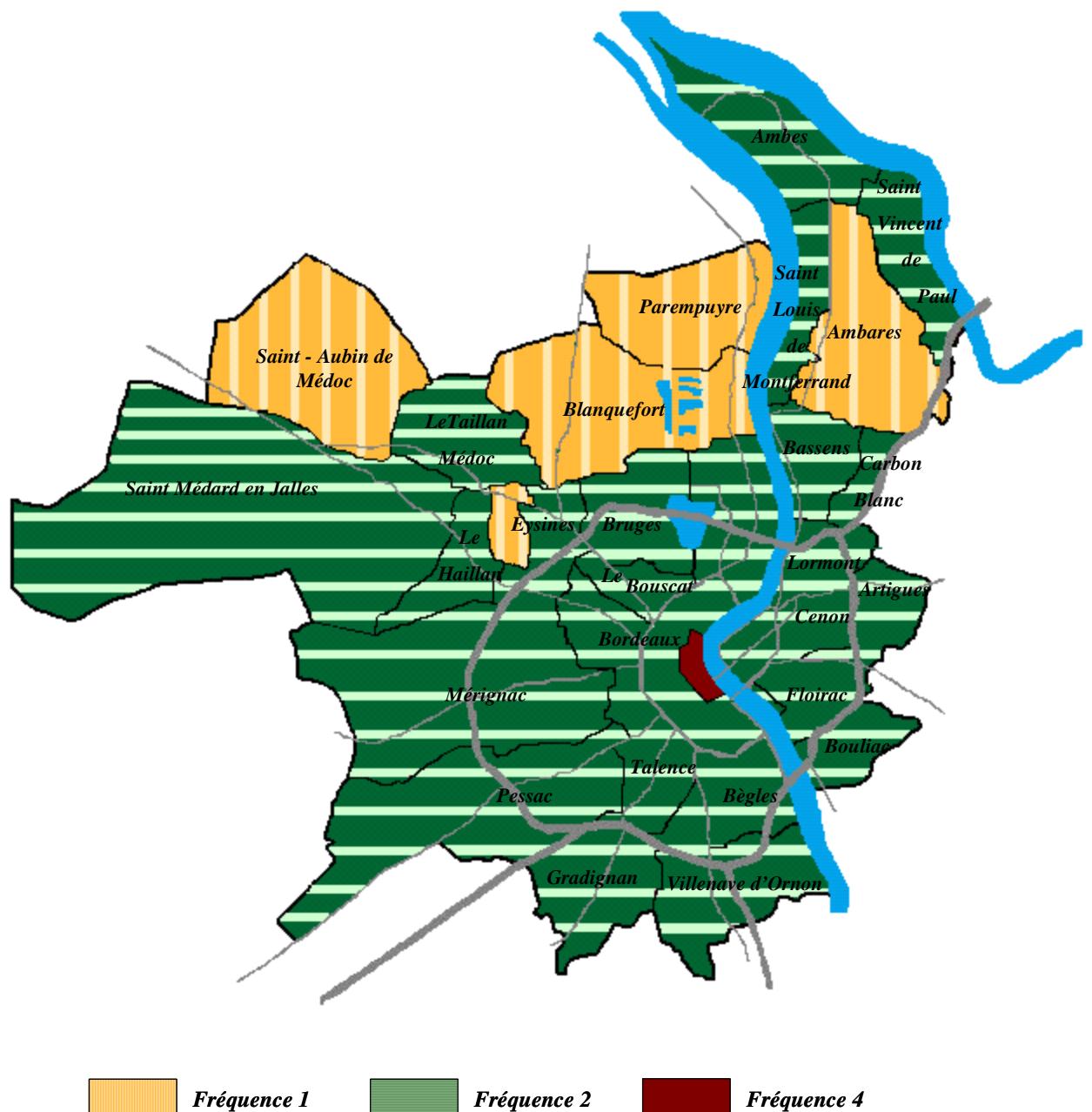
1.2 Fréquence de la collecte

La fréquence de la collecte correspond au nombre de passages par semaine. On distingue 3 fréquences suivant les communes :

- Fréquence 1 : Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Eysines (partie), Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc ;
- Fréquence 2 : Ambès, Bègles, Bordeaux (à l'exception de l'hypercentre), Le Bouscat, Bruges, Eysines, Gradignan, Le Haillan, Mérignac, Pessac, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul, Le Taillan-Médoc, Talence et Villenave-d'Ornon ;
- Fréquence 4 : l'hyper centre de Bordeaux.

Ordures ménagères résiduelles

Fréquences hebdomadaires des collectes au 31/12/2010



Fréquence 1



Fréquence 2



Fréquence 4

4. La collecte sélective

La collecte est réalisée sur le territoire des 27 communes selon deux systèmes (voir carte) :

- la collecte au porte-à-porte d'un deuxième bac (vert) destiné aux emballages de papier/carton, briques alimentaires, flaconnages plastiques, emballages métalliques et aux journaux magazines, est assurée une fois par semaine dans 25 des 27 communes ;
 - la collecte en apport volontaire de ces mêmes produits se fait au moyen de bornes spécifiques installées sur le domaine public, à raison d'un point tri (regroupement des différentes bornes) pour 1 000 habitants. Ce système ne concerne plus que les communes de St Louis de Montferrand et St Vincent de Paul.
- Il faut noter que le verre est collecté uniquement en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, suivant une densité d'une borne pour 600 habitants
- La Cub a instauré un système de partenariat avec les bailleurs et syndics des résidences d'habitat vertical. Les bailleurs prennent en charge l'acquisition et l'installation de mobiliers de regroupement enterrés ou semi enterrés destinés à recevoir les produits des collectes sélectives (emballages ménagers et journaux magazines).

Collectes sélectives

Répartition géographique des modes de collecte au 31/12/2010



Pour la collecte du verre, la totalité du territoire de la C.U.B., est équipée en apport volontaire

Emballages ménagers et journaux magazines collectés en apport volontaire

Emballages ménagers et journaux magazines collectés au Porte-à-Porte

5. La collecte des textiles usagés

La création, en mars 2009, d'un nouvel éco organisme (Eco TLC) destiné à soutenir le secteur de récupération des textiles usagés (vêtements, chaussures, linge de maison ou d'ameublement...), a donné naissance à un nouvel acteur actif dans la réduction du volume des déchets.

Selon les données de l'ADEME, sur 11 kg/habitant/an de vêtements achetés, 2 kg/habitant/an sont jetés, ce qui représenterait un gisement potentiel de 8.000 tonnes sur le territoire communautaire. Pour aider à leur récupération, la Communauté Urbaine s'est investie en permettant à ses communes membres, dans le cadre d'une convention, de traiter avec le repreneur de leur choix la mise en place à titre gracieux de conteneurs d'apport volontaire. La Cub bénéficie, de son côté, d'un retour d'information sur les tonnages ainsi récupérés.

6. Les centres de recyclage

Les centres de recyclage sont des installations ouvertes aux ménages du territoire communautaire, dont l'accès est limité aux véhicules n'excédant pas une hauteur de 1,90 m.
Le réseau des centres communautaire se compose de 15 sites.

Les produits collectés sont : les déchets verts, le tout-venant, le bois, les gravats, les cartons, les métaux, les batteries, les piles et la totalité des déchets diffus spécifiques des ménages. Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) y sont également collectés sélectivement.

Les installations mises à la disposition des usagers se répartissent ainsi :

- 15 centres exploités en régie (*voir carte ci-après*),
- 2 centres dépendant du SIVOM, l'un situé à Floirac et l'autre à Pompignac.

Les centres de recyclage



CENTRES DE RECYCLAGE

ADRESSE

● Ambarès-et-Lagrave	avenue Jules Ferry
● Ambès	22 rue Jean Mermoz
● Bassens	rue Franklin
● Blanquefort	avenue du 11 Novembre
● Bordeaux Deschamps	quai Deschamps
● Bordeaux Surcouf	rue Surcouf (ZI Daney)
● Bordeaux Paludate	quai de Paludate
● Bruges	rue André Sarreau sortie 6
▲ Floirac	ZAC des quais avenue Marcel Paul
● Gradignan	allée de Mégevie
● Mérignac	90 avenue des Marronniers
● Pessac Beutre	avenue de Beutre
● Pessac Gutenberg	rue de Gutenberg
▲ Pompignac	19 avenue du Périgord
● Saint-Médard-en-Jalles	avenue de Touban
● Le Taillan-Médoc	route de Saint-Aubin
● Villenave-d'Ornon	chemin de Galgon

Horaires d'ouverture des 15 centres gérés en régie

Ouverts 7 jours sur 7
(à l'exception des jours fériés)

du 1^{er} lundi d'avril au 1^{er} dimanche d'octobre inclus
9h-12h30 / 13h15-19h

sauf Ambès : 14h – 19h (lundi, mercredi et vendredi)
10h – 12h / 14h – 19h (samedi)
10h – 12h (dimanche)

du 1^{er} lundi d'octobre au 1^{er} dimanche d'avril inclus
9h - 12h30 / 13h15 - 18h
sauf Ambès : 14h –18h (lundi, mercredi et vendredi)
10h – 12h / 14h – 18h (samedi)
10h – 12h (dimanche)

B/ Les déchets ne provenant pas des ménages

1. Les déchets assimilés aux ordures ménagères

Il s'agit des déchets produits par :

- les administrations de l'Etat et des collectivités locales
- les entreprises commerciales
- les entreprises artisanales
- les entreprises industrielles
- les entreprises de service
- les associations

qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières et doivent être financés par la Redevance Spéciale en vertu de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Communauté urbaine a instauré cette redevance qui s'applique à tous les organismes mentionnés ci-dessus, dont la production hebdomadaire de déchets n'excède pas 10 000 litres et qui ont choisi de recourir au service public en souscrivant un contrat avec la Communauté urbaine.

2. Les déchets provenant des services communaux et communautaires

Ce sont des déchets particuliers générés par les activités des services municipaux et qui sont directement amenés par les communes sur les lieux de traitement ou sur le centre de transit de la société Veolia Propreté à Pompignac.

Il s'agit de déchets verts, tout-venant et déchets de balayage.

3. Les déchets provenant des professionnels

Ils concernent uniquement certains contrats spécifiques passés avec des professionnels (tels le MIN) qui ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte traditionnelle des ordures ménagères.

IV. Les opérations de traitement

A/ Les modes de gestion de traitement

1. Les délégations de service public

La Cub dispose de trois délégataires de service public pour traiter une partie de ses déchets. Il s'agit de :

- la société Astria qui a signé un Bail emphytéotique administratif (BEA), avec convention d'exploitation non détachable, pour l'incinération des ordures ménagères résiduelles non traitées à Cenon et une partie du tout-venant provenant des centres de recyclage. Elle assure également le tri des produits des collectes sélectives, à l'exception du verre.
- la société La Grande Jaugue qui a également signé un BEA, avec convention d'exploitation non détachable, pour le compostage collectif des déchets verts. Cette délégation consiste, dans un premier temps, à poursuivre l'exploitation du site implanté à Saint-Médard-en-Jalles, au lieu-dit Touban. Puis, dans un deuxième temps, le délégataire a la charge de financer, construire et exploiter une deuxième unité de compostage sur un terrain également situé à Saint-Médard-en-Jalles, au lieu-dit La Grande Jaugue.
- la société Rive Droite Environnement est le délégataire du complexe thermique des Hauts de Garonne à Cenon. Dans son activité figure l'incinération des ordures ménagères résiduelles.

2. Les marchés

Nature du traitement	Titulaire du marché	Lieu de traitement
Compostage des déchets verts	Société Pena Environnement Société Sita Suez	Saint Jean d'Illac Le Teich
Valorisation du bois	Société Veolia Propreté Société Pena Environnement Société Seosse	Riom des Landes Riom des Landes Saint Lon les Mines
Tri des cartons issus des centres de recyclage	Société Veolia Propreté	Bègles
Mise en centre de stockage (déchets non valorisables)	Société Veolia Propreté Société Sita Suez	Lapouyade Clérac
Déchets diffus spécifiques des ménages	Société SIAP	Bassens
Valorisation des gravats	Société ADP Société Veolia	Saint Jean d'Illac Bassens
Valorisation des batteries	Société Veolia Soborec	Bègles
Valorisation des métaux issus des centres de recyclage	Société Veolia Soborec	Bègles

Les déchets collectés dans les centres de recyclage gérés par le SIVOM, sont traités par la Société Veolia Propreté, dans le cadre d'un marché.

3. Les conventions

Nature du traitement	Titulaire de la convention
Valorisation des piles issues des centres de recyclage	Société Corepile
Valorisation des huiles moteur issues des centres de recyclage	Société Srrhu

4. Les éco organismes

4.1. Eco-Emballages

Dans le cadre du barème D signé avec Eco-Emballages, la Communauté urbaine dispose des contrats suivants pour la valorisation des différents emballages ménagers triés :

Nature du traitement	Type de contrat	Titulaire du contrat
Valorisation des cartons	Reprise garantie	Société Sita Négoce
Valorisation de l'acier	Reprise garantie	Société Sita Négoce
Valorisation de l'aluminium	Reprise garantie	Société Sita Négoce
Valorisation des plastiques	Garantie de reprise	Société Valorplast
Valorisation du verre	Garantie de reprise	Société O-I Manufacturing

Les garanties de reprise sont des contrats signés avec des repreneurs choisis par Eco-Emballages et qui garantissent le même prix de reprise sur tout le territoire.

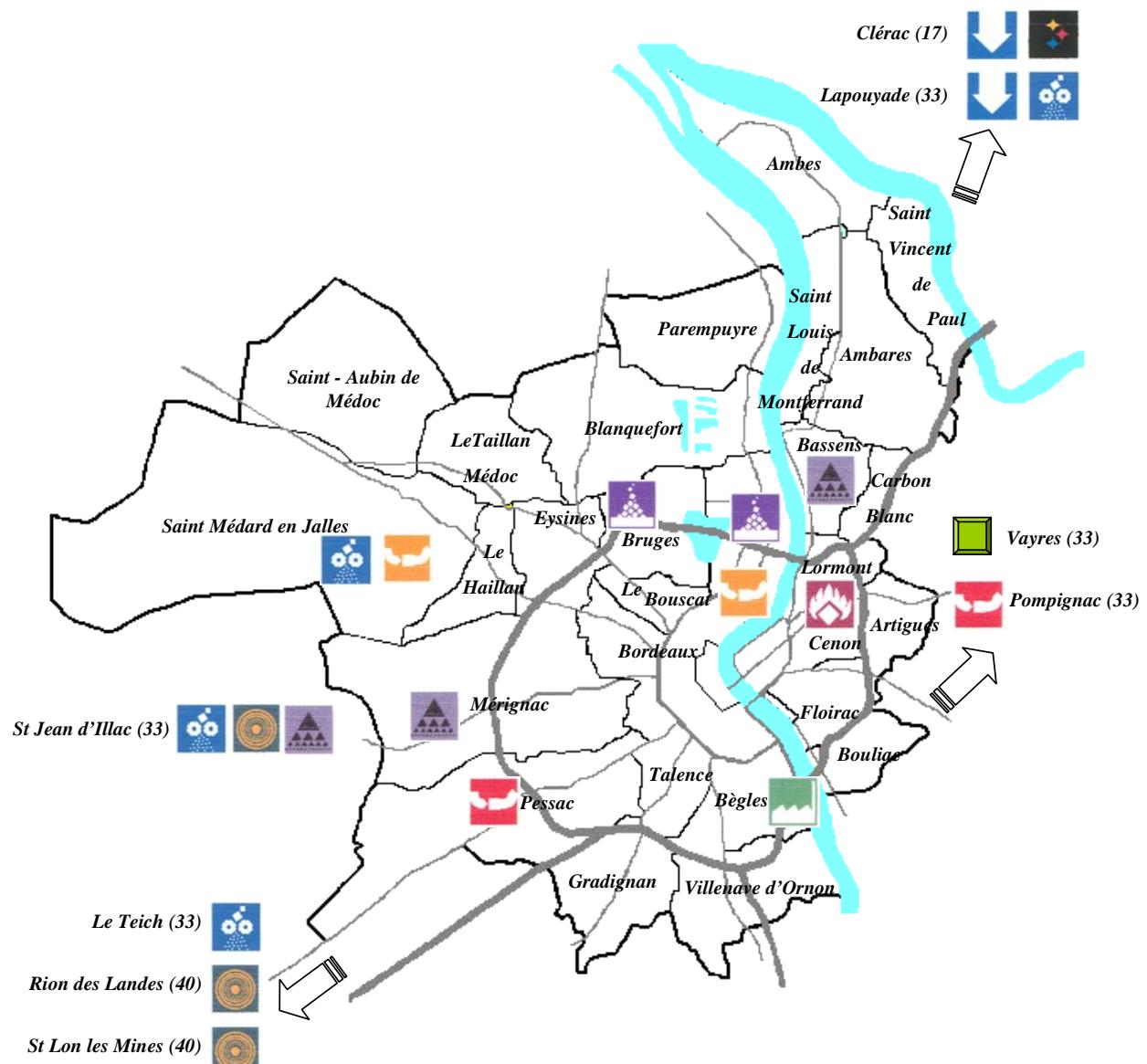
Les reprises garanties sont des contrats signés avec des repreneurs librement choisis par les collectivités en fonction de prix de reprise proposés.

Dans les deux cas, les repreneurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux d'Eco-Emballages et, notamment, les prescriptions techniques minimales permettant de bénéficier des soutiens financiers à la tonne triée.

4.2. Les autres éco-organismes

Nature du traitement	Titulaire de la convention
Valorisation des déchets d'équipement électrique et électronique (D3E)	Société OCAD3E (coordonnateur) Société Ecologic (récupérateur)
Valorisation des imprimés papiers non sollicités	Société Ecofolio

B Localisation des unités de traitement



 2 centres de transit (régie)

 2 centres de transit (privé)

 4 centres de compostage

 3 centres de valorisation du bois

 3 centres de valorisation des gravats

 1 centre de valorisation des mâchefer

 1 Unité de valorisation énergétique de Cenon

 1 Complexe technique de l'environnement de Bègles - Centre de tri - Usine de valorisation énergétique

 2 Centres de remblaiement

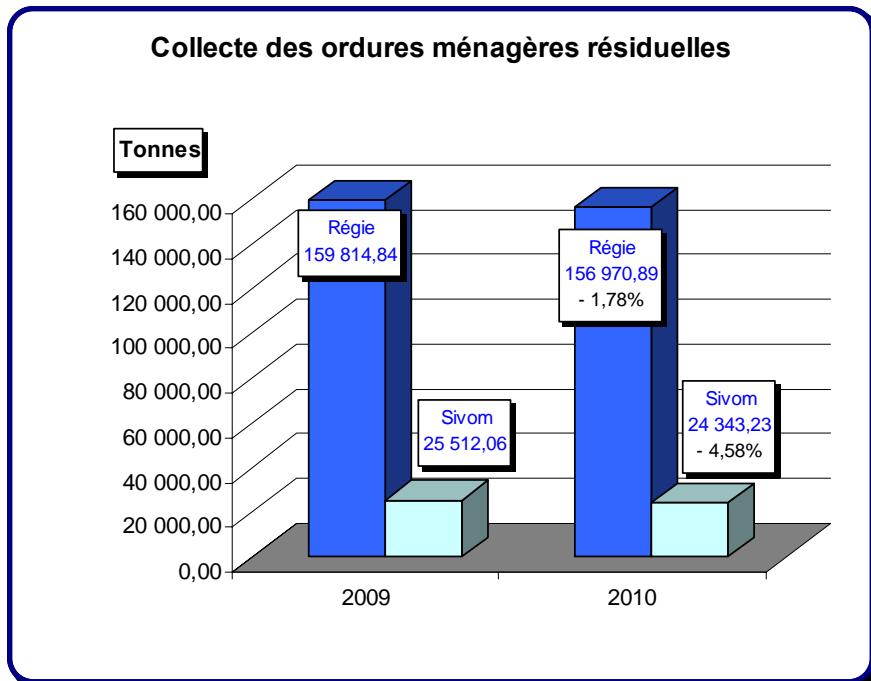
 2 C.S.D.U.

 1 Centre de tri du verre

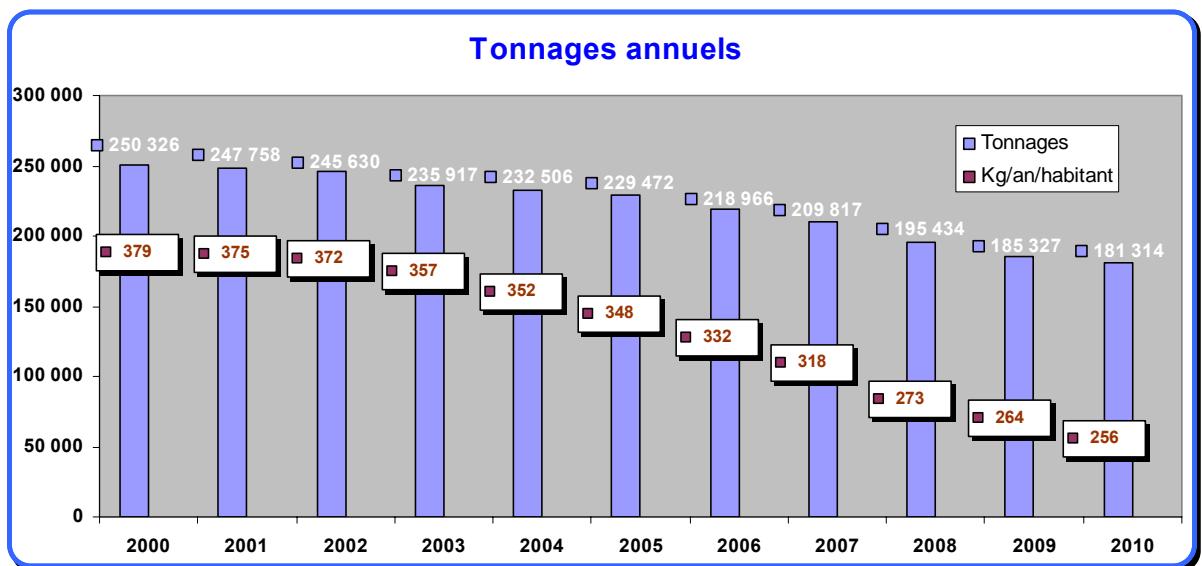
Synthèse de l'activité

I. Bilan des opérations de collecte

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles



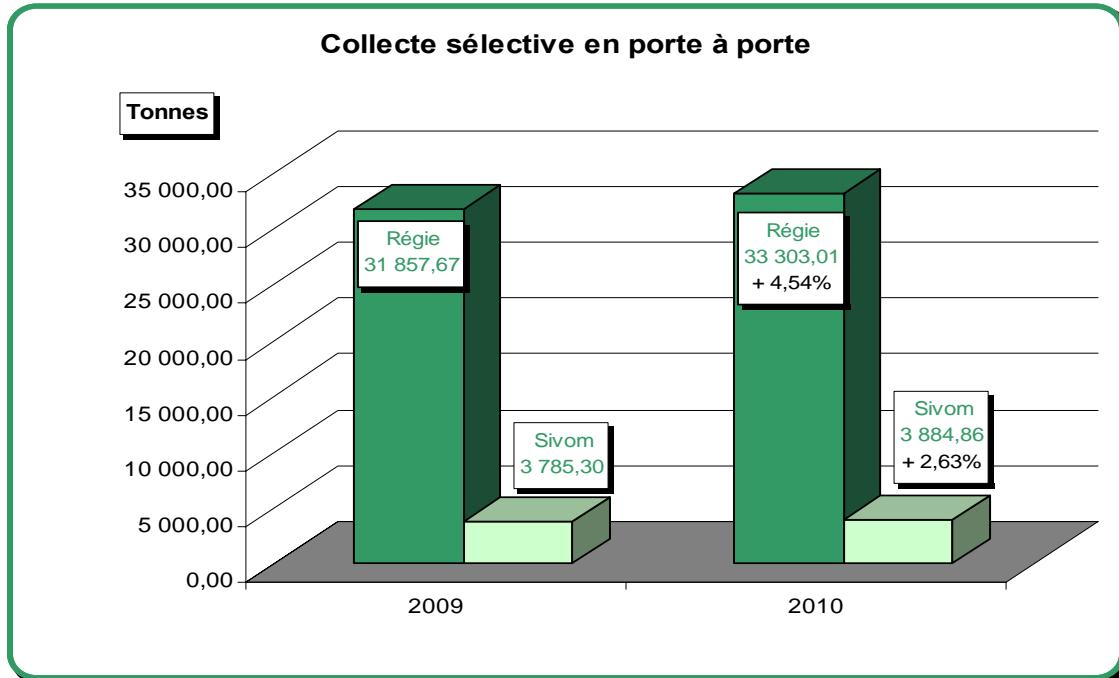
181 314,12 tonnes ont été collectées sur l'ensemble du territoire (156 970,89 tonnes en régie et 24 343,23 tonnes pour le SIVOM), ce qui représente une baisse globale de 2,17 % par rapport à 2009. Ainsi, la production annuelle continue de diminuer, année après année, et représente aujourd'hui 256 kg par habitant (0,70 kg/jour/habitant). Cette baisse est constante depuis le début des années 2000 (voir graphique ci-dessous), où la production annuelle par habitant était alors de 379 kg (1,04 kg/jour/habitant)



2. La collecte sélective

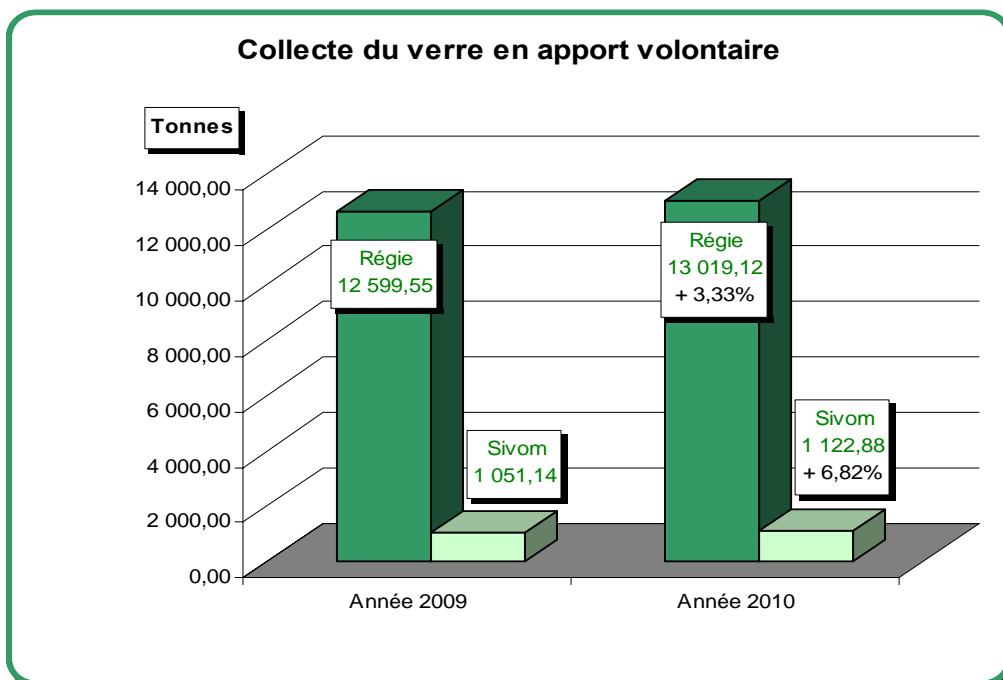
2.1. La collecte au porte-à-porte

Elle a donné lieu à **37 187,87** tonnes (+ 4,33%), ainsi réparties entre la régie et le SIVOM :



2.2. La collecte en apport volontaire

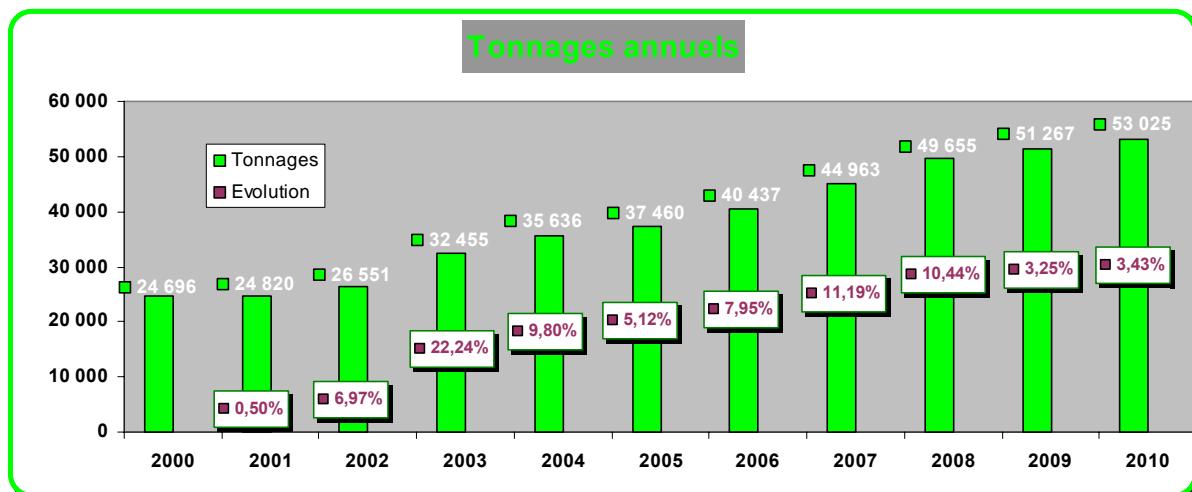
Elle concerne presque exclusivement le verre, puisque les autres produits (papiers, cartons, plastiques et métaux) ne représentent que **1 694,70** tonnes. Quant au verre, il est en progression de 3,43 % par rapport à l'année dernière, avec **14 142** tonnes collectées :



2.3. Synthèse

53 024,57 tonnes ont été collectées en 2010, ce qui représente une augmentation de 3,43% par rapport à l'année 2009. Le taux de performance (kg par an par habitant), est de 54,98 kg pour les emballages ménagers et les journaux magazines et de 20 kg pour le verre.

Ainsi que cela apparaît sur le schéma ci-dessous, la progression des tonnages collectés continue depuis le début des années 2000, avec des pics observés lorsque ont été mises en place les phases les plus importantes de l'extension des collectes sélectives (en 2003, 2004, 2007 et 2008).



2.4. La communication

Les refus, qui représentent 15,29% du tonnage total traité au centre de tri (13,83% l'année dernière), justifient que soient maintenues les opérations de sensibilisation menées par les agents de communication, auprès des habitants de l'agglomération.

C'est ainsi que 24 agents (6 titulaires et 18 en CAE, au 31 décembre) composent la cellule communication qui a pour mission essentielle d'assurer le succès et la pérennité des collectes sélectives.

Cette cellule a traité 18 180 cas de refus de collecte, tout en poursuivant ses actions d'information en habitat vertical dans les résidences qui ne respectent pas les règles de tri ou nouvellement construites.

De plus, elle gère le numéro vert (7 110 appels, soit près de 9% de moins qu'en 2009).

Enfin, elle a un rôle d'animation, notamment en milieu scolaire et à l'occasion de manifestations communales comme les foires ou les salons. En raison de l'importance des suivis de collecte, seulement 26 actions de sensibilisation ont pu être menées.

3. Les centres de recyclage

3.1. La fréquentation

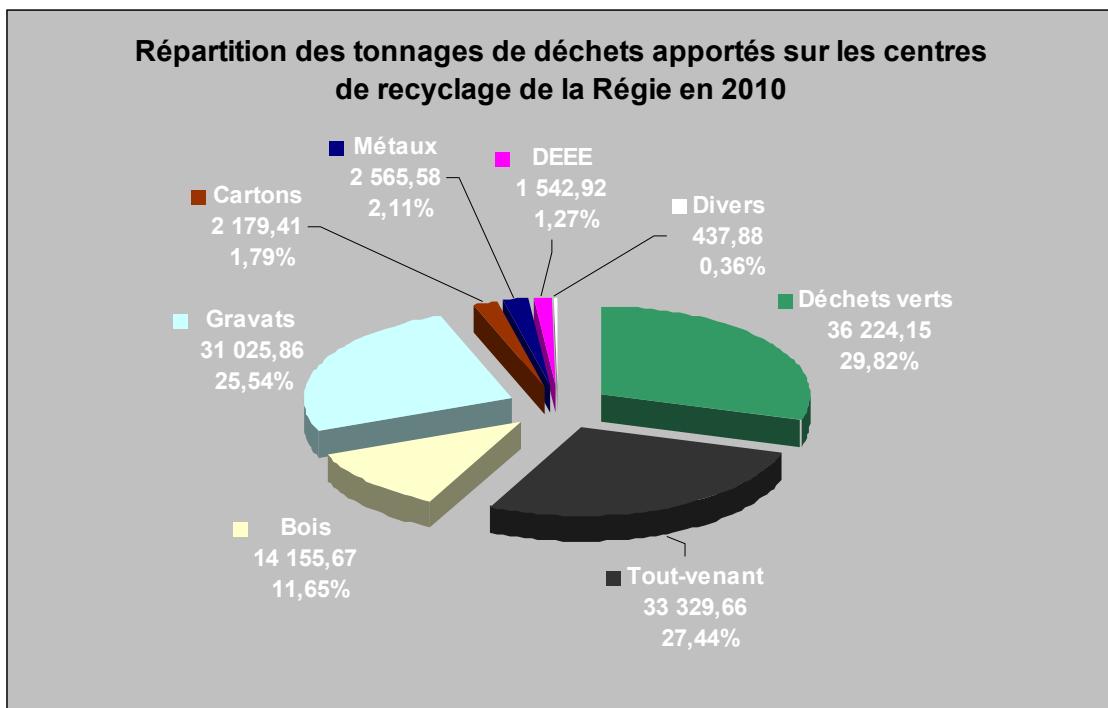
Nombre de visiteurs	2009	2010	Evolution
Régie	1 682 519	1 547 627	- 8,02%
Sivom (*)	56 579	48 668	- 13,98%
Total	1 739 098	1 596 295	- 8,21%

(*) uniquement les visiteurs résidant sur le territoire communautaire

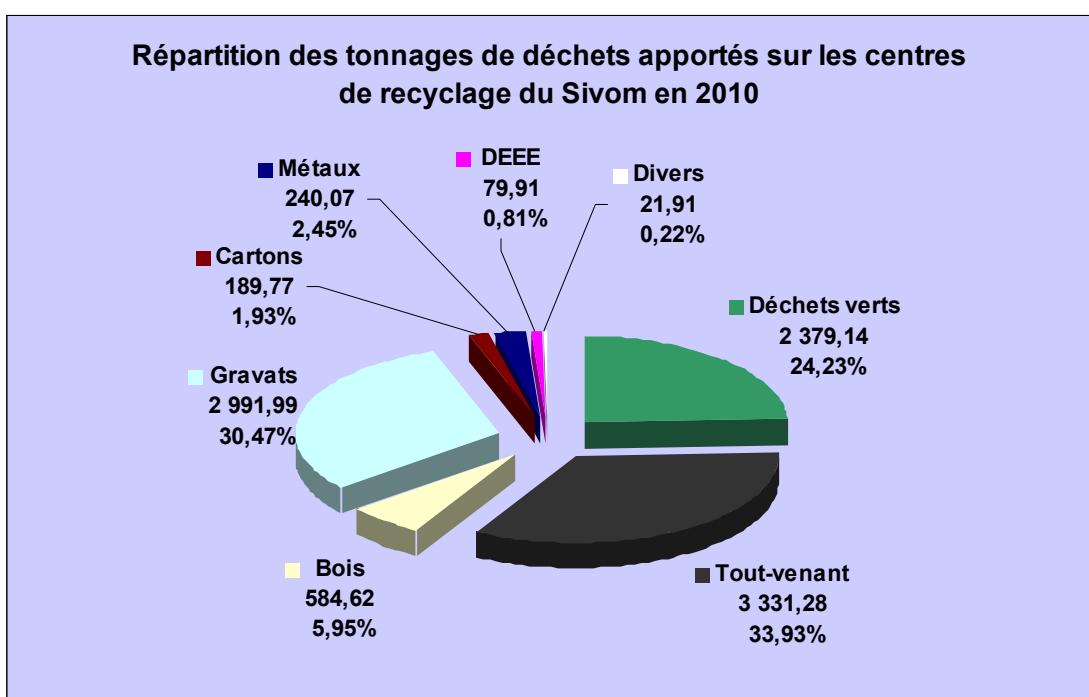
La baisse de fréquentation observée sur l'ensemble des installations du territoire communautaire se répercute sur les tonnages collectés. Elle est principalement due aux conditions climatiques qui ont eu pour conséquence une production moins importante de déchets verts que les dernières années.

3.2. Les différents déchets apportés

121 461,13 tonnes, soit 3,74 % de moins qu'en 2009 ont été reçues sur les 15 centres gérés en régie, selon la répartition figurant ci-dessous :



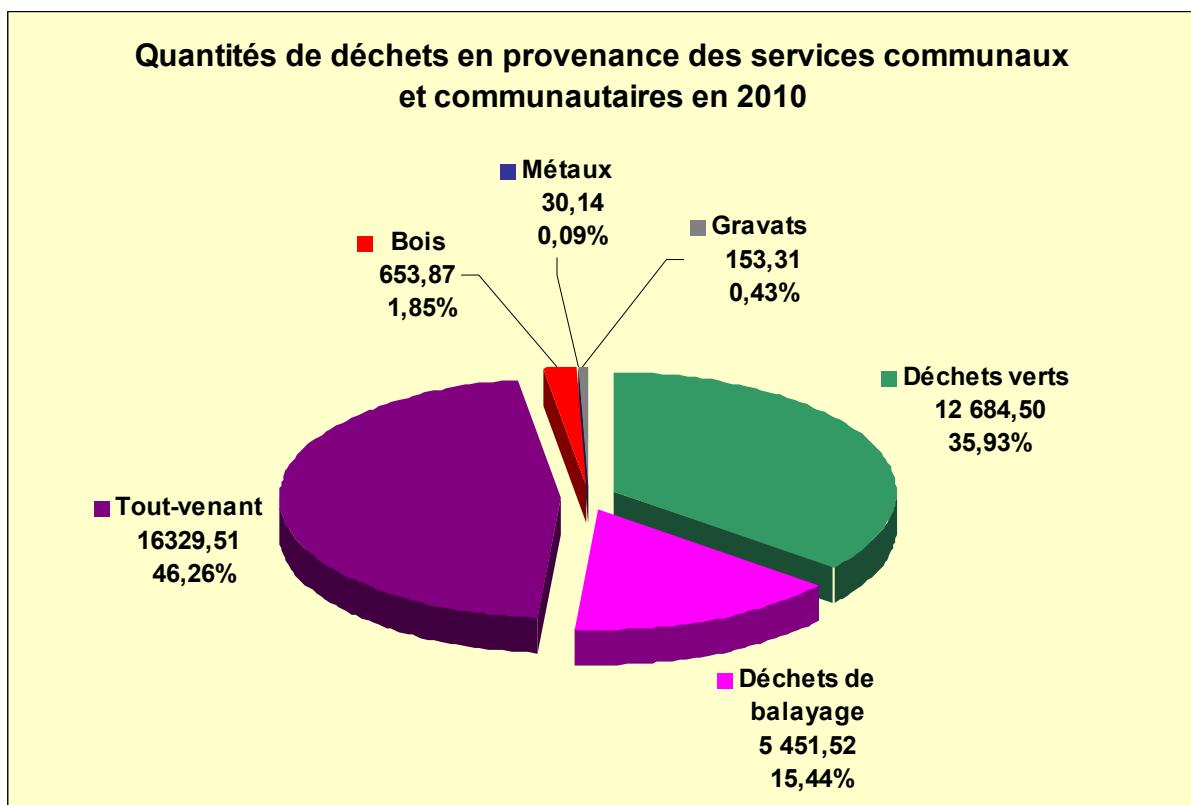
9 818,69 tonnes ont été apportées sur les 2 installations mises à disposition par le SIVOM, ce qui représente une diminution de 12,74% :



4. La collecte des autres déchets ne provenant pas des ménages

4.1. Les déchets provenant des services communaux et communautaires

Avec **35 302,85** tonnes, ils sont en diminution de 18,11 % par rapport à l'année dernière :



4.2. Les déchets des professionnels

Ils représentent 3 057,43 tonnes qui se répartissent ainsi:

2 552,76 tonnes pour le MIN

258,23 tonnes d'apports sur les centres de transit

246,44 tonnes de cartons collectés en centre ville

II. Bilan des opérations de traitement

Le total des déchets traités en 2010 s'élève à 403 478,22 tonnes, contre 421 506,55 tonnes en 2009, soit une diminution de 4,28%. Le détail des différentes valorisations est repris dans les paragraphes ci-dessous.

1. La valorisation énergétique

(tonnes)	2009	2010	Evolution
Total incinéré	213 953,62	209 286,00	- 2,18%

Ce total incinéré se répartit dans les deux unités de traitement suivantes :

1.1. L'unité de valorisation énergétique (UVE) Astria de Bègles

(tonnes)	2009	2010	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	75 126,81	74 578,10	- 0,73%
Tout-venant incinérable	12 403,92	13 129,25	+ 5,85%
Refus centre de tri	5 203,11	5 719,04	+ 9,92%
Déchets non ménagers	15 190,35	12 352,53	- 18,68%
Total	107 924,19	105 778,92	- 1,99%

Outre les tonnages ci-dessus mentionnés en provenance de la Cub, Astria a pris en charge d'autres déchets incinérables d'origines diverses, qui ont représenté 261 086,90 tonnes pour l'année 2010. Elle n'a toutefois été en mesure de n'incinérer que 252 809,36 tonnes.

Ce tonnage incinéré a produit :

- 60 686 tonnes de mâchefers, dont 43 398 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation en sous-couche routière, 4 821 tonnes d'une valorisation matière (fer et aluminium) et un stock de 5 924 tonnes en attente de valorisation. Seule la partie non valorisable des mâchefers, soit 6 543 tonnes a dû être enfouie au centre de stockage de déchets non dangereux de Clérac ;
- 6 964 tonnes de cendres et 588 tonnes de « gâteaux » de filtres ont été enfouies aux centres de stockage de déchets dangereux de Graulhet (81) et de St Cyr des Gats (85).
- 137 075 MWh d'électricité dont 108 306 MWh vendus.

1.2. L'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Cenon

(tonnes)	2009	2010	Evolution
Régie	80 517,37	79 163,85	- 16,81%
SIVOM	25 512,06	24 343,23	- 4,58%
Total	106 029,43	103 507,08	- 2,37%

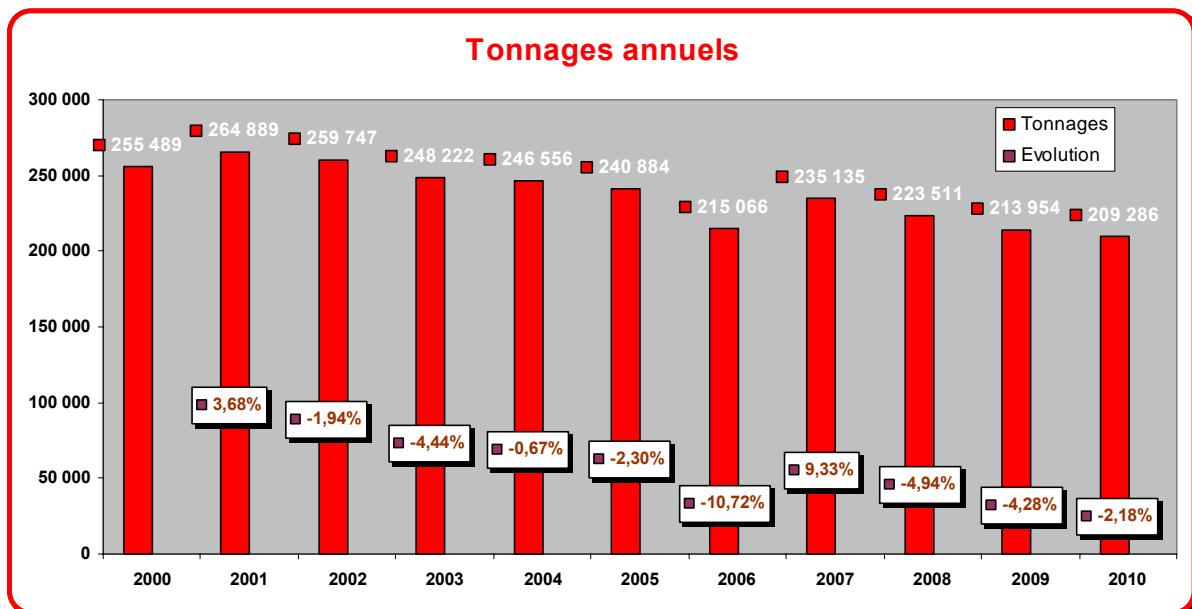
En plus des tonnages d'ordures ménagères en provenance de la Cub rappelés ci-dessus, l'UIOM a également reçu des boues des stations d'épuration et des apports extérieurs qui ont porté son tonnage incinéré à 123 063 tonnes.

Elle a ainsi produit :

- 31 518 tonnes de mâchefers, dont 2 807 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation matière (métaux), 25 934 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation en sous-couche routière. 953 tonnes n'ayant pu faire l'objet d'aucune valorisation ont dû être évacuées au centre de stockage de déchets non dangereux de Clérac
- 2 469 tonnes de cendres ont été enfouies au centre de stockage de déchets dangereux de St Cyr des Gats (85) et 1 126 tonnes de produits sodiques résiduaires (PSR) repris par le fournisseur.
- 118 891 MWh d'énergie thermique cédés au réseau de chauffage urbain et 8 289 MWh d'électricité autoconsommés.

1.3. Synthèse

Le tableau ci-dessous confirme la baisse constante de l'incinération depuis 2001. L'importante diminution enregistrée en 2006 correspond à la mise aux normes des usines, dont l'arrêt des fours a nécessité le transfert des déchets non incinérés en centre de stockage.



2. La valorisation matière

2.1. Les produits issus des collectes sélectives

Les emballages ménagers collectés sélectivement (à l'exception du verre) font l'objet de tri et de conditionnement au centre de tri d'Astria situé à Bègles, selon les prescriptions techniques minimales de la société Eco-Emballages. Les chiffres publiés ci-dessous correspondent aux tonnages acceptés par les filières de valorisation sans tenir compte des variations de stocks.

Le verre est amené directement sur le site de valorisation de la société OI Manufacturing.

Emballages ménagers recyclables soutenus par Eco-Emballages

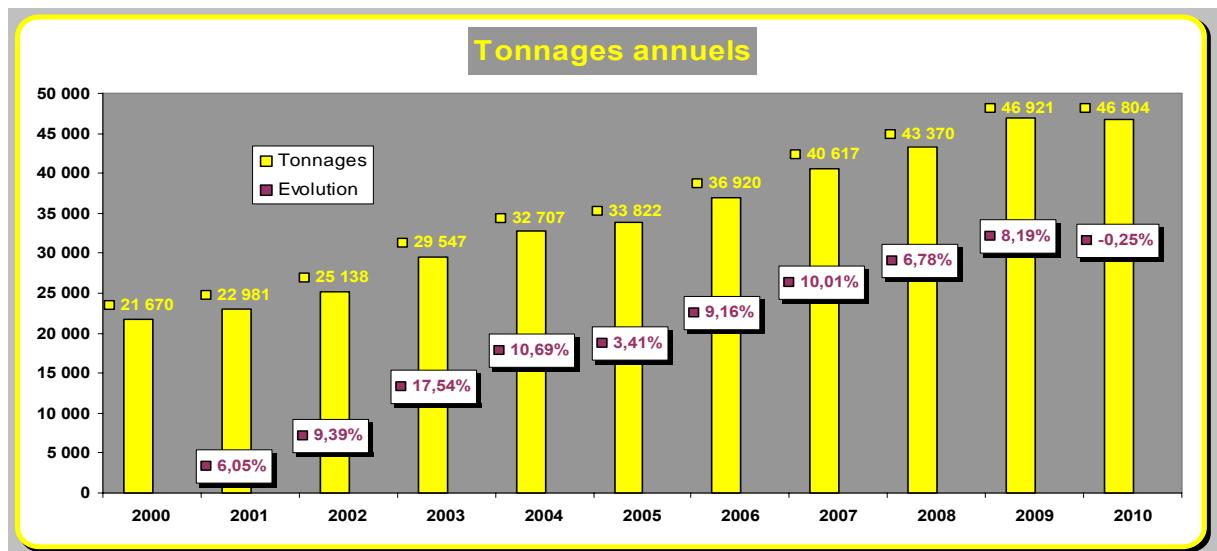
(tonnes)	2009	2010	Evolution
Cartons	4 789,59	5 371,56	+ 12,15%
Briques alimentaires	306,43	285,68	- 6,77%
Flaconnages plastiques	2 096,44	2 123,41	+ 1,29%
Emballages acier	812,89	880,55	+ 8,32%
Emballages aluminium	58,23	40,26	- 30,86%
Verre	13 650,69	14 142,00	+ 3,60%
Total	21 714,27	22 843,46	+ 5,20%

Déchets recyclables non soutenus par Eco-Emballages

(tonnes)	2009	2010	Evolution
Journaux/magazines	8 841,36	7 871,98	- 10,96%
Gros de magasin (*)	16 364,92	16 089,41	- 1,68%
Total	25 206,28	23 961,39	- 4,94%

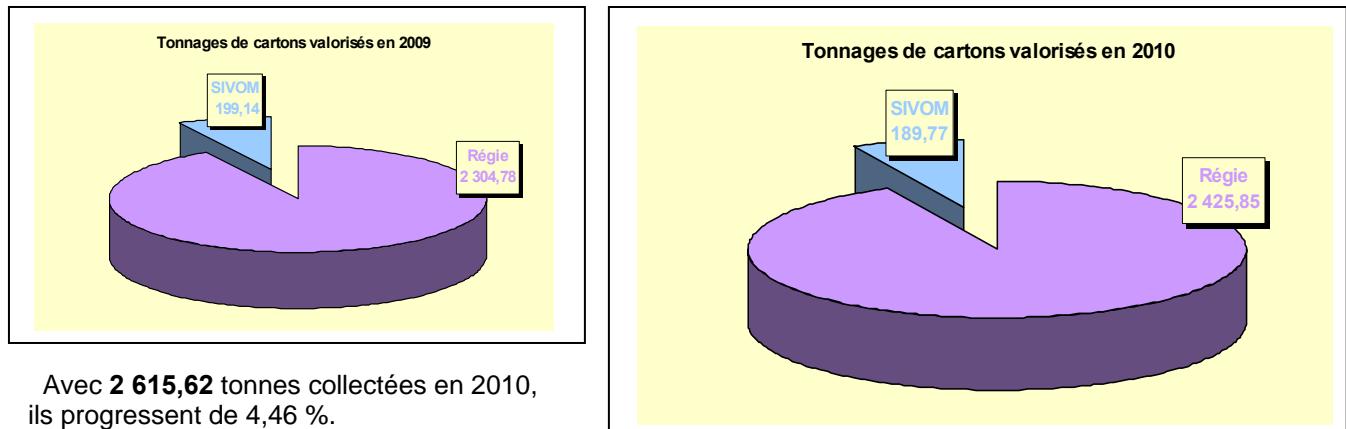
(*) autres papiers divers

Le tableau ci-après reprend l'historique d'une décennie de traitement de produits triés qui montre que, malgré un léger tassement en 2010, la valorisation de ces produits a plus que doublé (+116%).

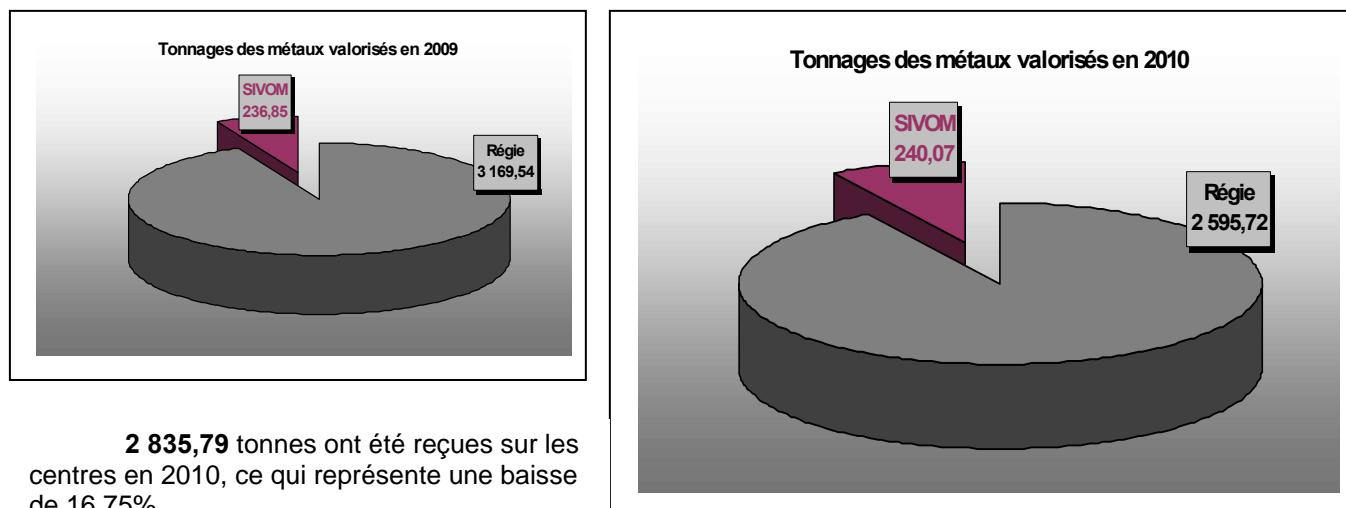


2.2. Les produits issus des centres de recyclage

2.2.1. Les cartons

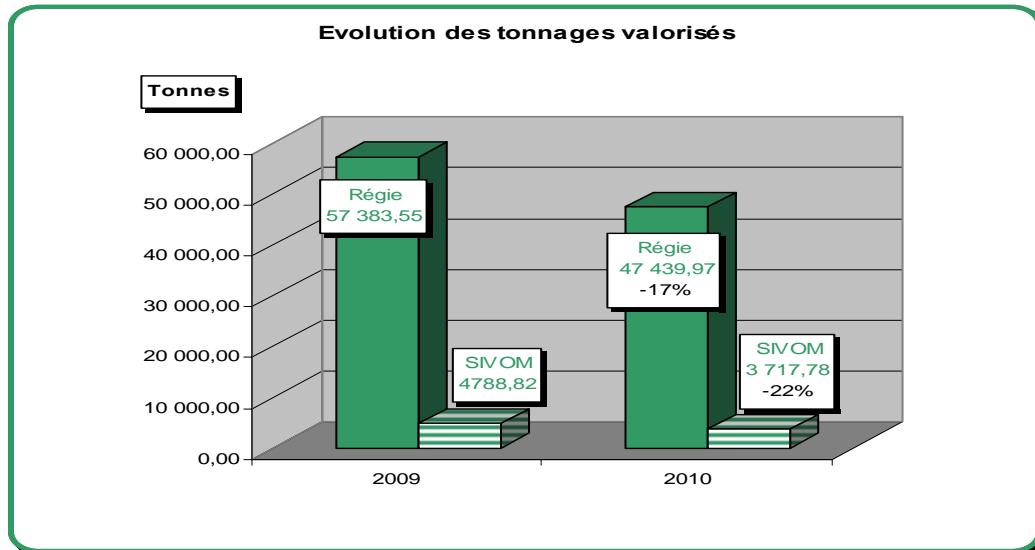


2.2.2. Les métaux



3. La valorisation biologique

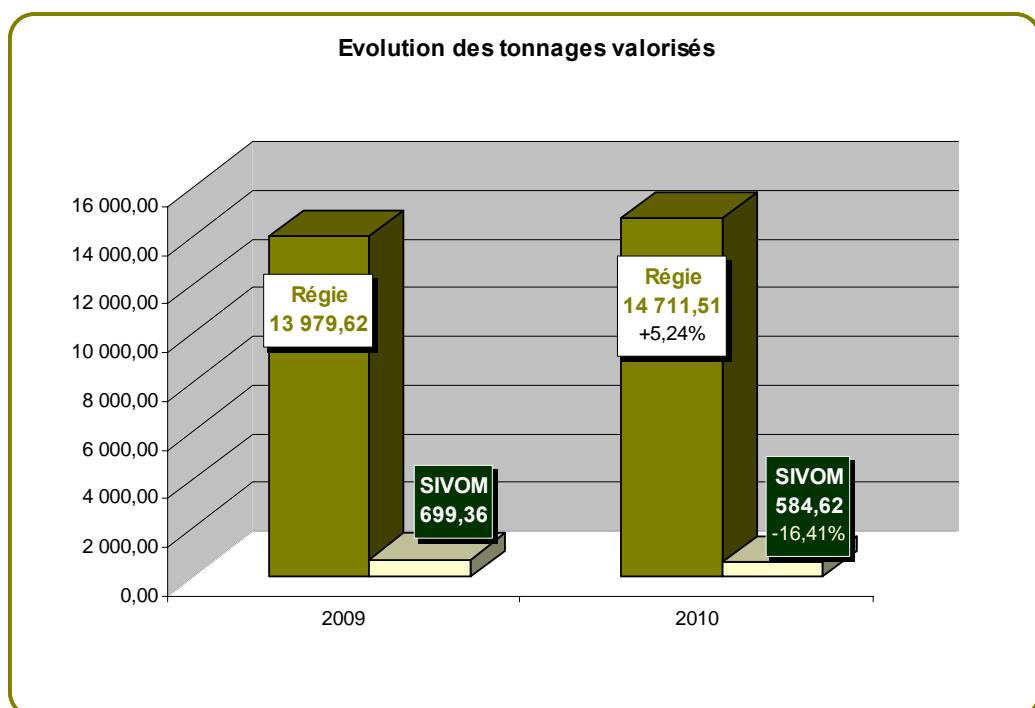
51 157,75 tonnes de déchets verts, soit 17,71% de moins qu'en 2009, ont été envoyés sur les différents sites utilisés par la Cub et le SIVOM. Avec 26 979,34 tonnes, la société « La Grande Jaugue », délégataire du service public de compostage en a traité plus de la moitié (52,74%).



4. Autres produits valorisés

4.1. Le bois

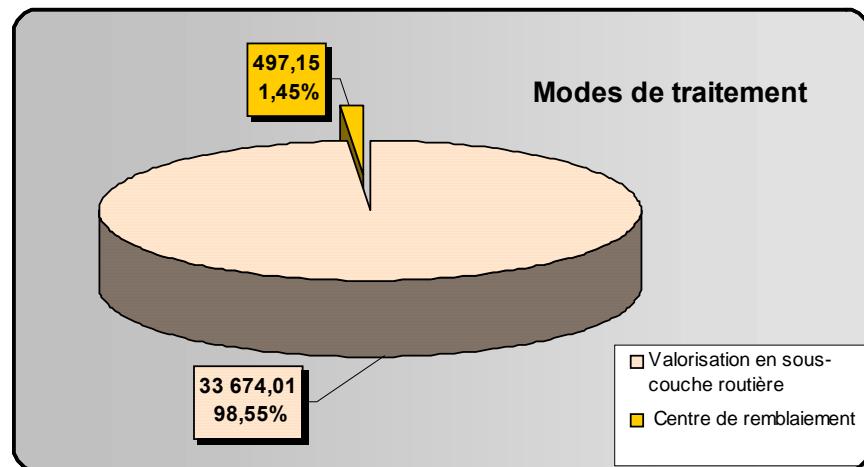
15 296,13 tonnes, ce qui représente une augmentation de 4,20 % par rapport à 2009, ont fait l'objet d'une valorisation en panneaux de particules.



4.2. Les gravats

(tonnes)	2009	2010	Evolution
Régie	31 591,38	31 179,17	- 1,30%
SIVOM	3 452,76	2 991,99	- 13,34%
Total	35 044,14	34 171,16	- 2,49%

En diminution de 2,49% par rapport à 2009, les gravats ont pratiquement tous pu être valorisés en sous-couche routière, ainsi que cela apparaît sur le schéma ci-dessous, puisque seulement 1% d'entre eux ont été mis en centre de remblaiement.



4.3. Les déchets d'équipement électrique et électronique

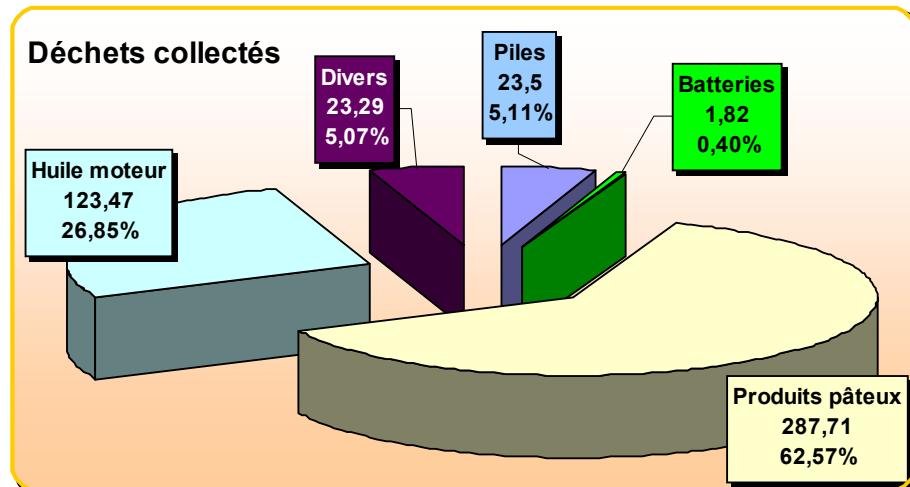
Le système de récupération mis en place en 2008, a continué à fonctionner avec succès, même si les résultats sont inférieurs à ceux connus l'année dernière.

(tonnes)	2009	2010	Evolution
Régie	1 990,69	1 542,92	- 22,49%
SIVOM	97,08	79,91	- 17,69%
Total	2 087,77	1 622,83	- 22,27%

4.4. Les déchets diffus spécifiques des ménages

(tonnes)	2009	2010	Evolution
Régie	399,52	437,88	+ 9,60%
SIVOM	22,26	21,91	- 1,54%
Total	421,78	459,79	+ 9,01%

Les produits pâteux (peintures, vernis, colles...) représentent la plus forte part de ces déchets diffus des ménages. Dans la catégorie « divers », qui ne concerne que 5% des apports, on retrouve les produits phytosanitaires, les acides et autres solvants et aérosols.



5. L'élimination en centre de stockage de déchets ultimes

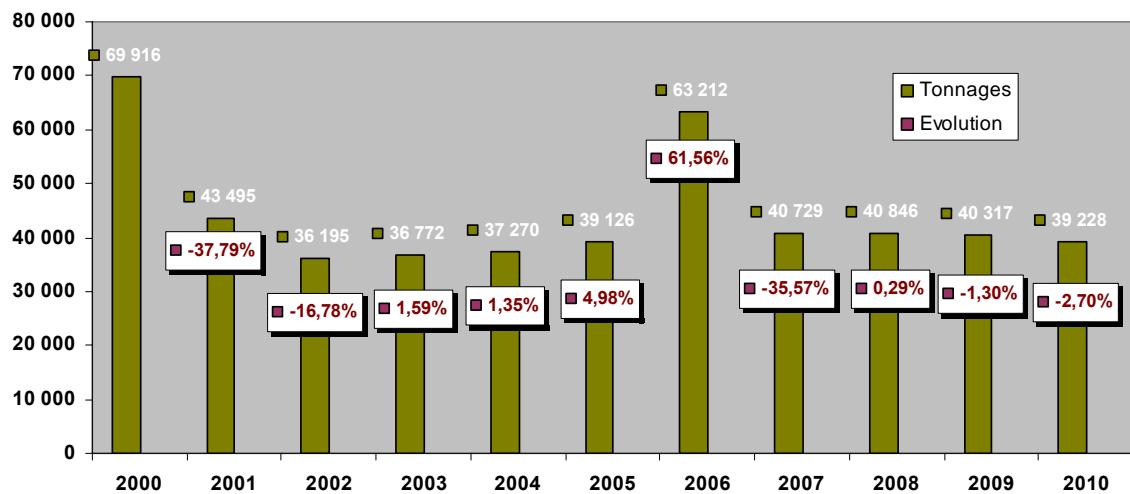
Les déchets n'ayant pas trouvé de solution de valorisation sont à nouveau en baisse et reviennent au niveau de 2005 (voir le schéma ci-dessous des 10 dernières années). Si cette tendance se confirme, elle prouvera que les actions de la Cub sont bien en adéquation avec les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Les tonnages des produits non valorisables se répartissent ainsi :

	2009	2010	Evolution
Tout venant centres de recyclage régie	26 818,49	27 906,12	+ 4,06%
Tout venant centres de recyclage SIVOM	9 304,53	7 958,94	- 14,46%
Total tout venant	36 123,02	35 865,06	- 0,74%
Refus incinération	4 170,66	3 240,64	- 22,30%
Refus valorisation bois	23,35	122,49	+ 424,58%
Total refus	4 194,01	3 363,13	-19,81%
Total général	40 317,03	39 228,19	- 2,70%

L'histogramme ci-dessous montre bien l'incidence de la mise en place des déchetteries spécialement dédiées aux professionnels (à partir d'octobre 2001). La reprise observée en 2006 correspond au surplus de tonnages d'ordures ménagères amenés en centre de stockage à la suite de la fermeture des fours pour la mise aux normes des usines d'incinération. Malgré l'augmentation de la population, les apports se situent dans une moyenne de 40 000 tonnes annuelles depuis 2007.

Tonnages annuels



Analyse économique et financière

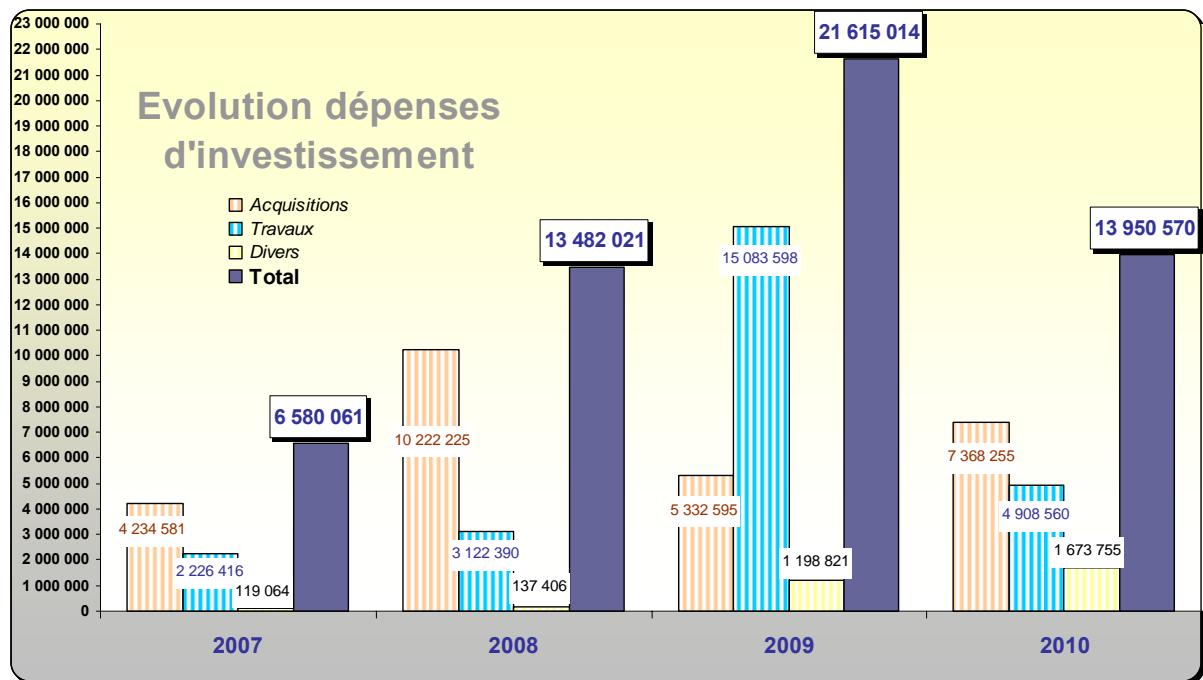
1. Les dépenses du service

1.1. Dépenses d'investissement

Dépenses réelles	2009	2010	Evolution
Acquisitions			
matériel roulant	2 566 193,30 €	2 131 292,20 €	- 16,95%
matériel technique d'exploitation	571 302,95 €	364 967,09 €	- 36,12%
matériel de bureau et informatique	27 101,14 €	29 645,48 €	+ 9,39%
bornes enterrées	106 476,03 €	154 286,09 €	+ 44,90%
bornes apport volontaire (y compris travaux)	62 472,31 €	94 655,02 €	+ 51,52%
bacs individuels de collecte	1 591 824,95 €	1 206 043,54 €	- 24,24%
terrains	407 224,05 €	3 387 366,00 €	
	5 332 594,73 €	7 368 255,42 €	+ 38,17%
Travaux et aménagements			
site de Latule à Bordeaux	501 182,81 €	1 422 935,94 €	+ 183,92%
site de Bègles	211 165,38 €	334 809,76 €	+ 58,55%
site d'Eysines (3 ^{ème} dépôt)	815 144,11 €	51 168,08 €	- 93,72%
centres de recyclage	1 716 370,41 €	709 670,40 €	- 58,65%
centres de broyage		378 537,92 €	
installations bornes de collecte		42 604,51 €	
anciennes décharges	11 839 735,66 €	1 968 833,79 €	- 83,37%
	15 083 598,37 €	4 908 560,40 €	- 67,46%
Divers			
frais d'études	63 921,82 €	115 153,62 €	+ 80,15%
autres frais divers	371,70 €	51 668,45 €	
emprunts	1 134 527,89 €	1 506 932,87 €	+ 32,82%
	1 198 821,40 €	1 673 754,94 €	+ 39,62%
TOTAL	21 615 014,51 €	13 950 570,76 €	- 35,46%
Liquidation SO CO GEST	20 909 929,85 €		
TOTAL	42 524 944,36 €		

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des dépenses depuis la mise en place d'un budget annexe en 2007. Les importantes augmentations enregistrées sont dues :

- en 2008, au paiement de 2 programmes annuels d'acquisition de véhicules sur un seul exercice budgétaire ;
- en 2009, aux travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge de Labarde (pour environ 12 millions d'Euros) et à la récupération de l'emprunt de la SO COGEST ;
- en 2010, à l'expropriation des terrains, pour 3 millions d'Euros, nécessaires à la réalisation du futur 3^{ème} dépôt.



Les opérations d'ordre budgétaire se sont élevées à **282 502,46 €** au lieu de 299 192,14 € en 2009.

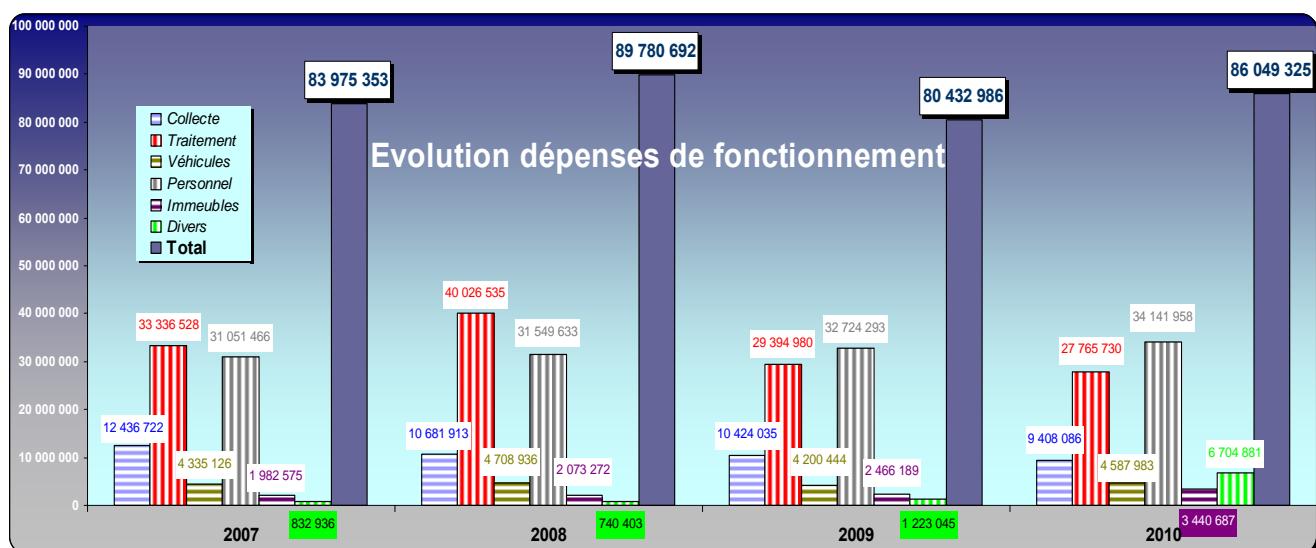
1.2 Dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles	2009	2010	Evolution
Frais de collecte			
location et maintenance des bacs	2 897 597,48 €	2 189 505,53 €	- 24,44%
transport OM par prestataire	166 821,62 €	208 529,99 €	+ 25%
participation SIVOM Rive droite	7 359 616,18 €	7 010 050,82 €	- 4,75%
	10 424 035,28 €	9 408 086,34 €	- 9,75%
Frais de traitement			
incinération des déchets ménagers	14 326 020,05 €	14 667 655,44 €	+ 2,38%
tri des déchets recyclables	6 962 135,70 €	6 361 343,12 €	- 8,63%
compostage des déchets verts	2 840 549,10 €	2 056 476,42 €	- 27,60%
valorisation des cartons	268 303,26 €	267 128,54 €	- 0,44%
valorisation du bois	639 185,51 €	525 496,99 €	- 17,79%
déchets diffus spécifiques des ménages	184 017,81 €	195 039,95 €	+ 5,99%
gravats	249 781,72 €	396 672,77 €	+ 58,81%
mise en Centre d'Enfouissement Technique	2 647 253,75 €	2 372 114,72 €	- 10,39%
TGAP (incinération)	899 587,33 €	619 920,67 €	- 31,09%
TGAP (mise en décharge)	378 145,61 €	303 881,17 €	- 19,64%
	29 394 979,84 €	27 765 729,79 €	- 5,54%
Frais de véhicules			
carburant	1 820 314,00 €	2 057 760,62 €	+13,04%
pièces et réparations	2 201 582,16 €	2 350 521,57 €	+ 6,77%
assurances et taxes	178 548,17 €	179 700,53 €	+ 0,65%
	4 200 444,33 €	4 587 982,72 €	+ 9,23%

Frais de personnel			
personnel de la DOE	28 714 304,06 €	31 224 179,19 €	+ 8,74%
quote-part personnel ateliers	2 609 732,94 €	2 643 780,87 €	+ 1,30%
assurances et divers	250 963,36 €	273 997,87 €	+ 9,18%
	32 724 293,43 €	34 141 957,93 €	+ 4,33%
Frais d'exploitation et de gestion des immeubles			
travaux d'entretien et de maintenance	731 094,10 €	1 068 534,05 €	+ 46,16%
frais de gardiennage	1 084 358,38 €	1 075 926,67 €	+ 0,78%
frais de locations	371 253,46 €	554 523,70 €	+ 49,37%
consommations d'eau et électricité	229 417,97 €	232 378,72 €	+ 1,29%
assurances et taxes	27 343,90 €	469 477,15 €	taxe foncière
analyses et divers	22 720,97 €	39 846,56 €	+ 75,37%
	2 466 188,78 €	3 440 686,85 €	+ 39,51%
Autres frais			
fournitures diverses	154 277,98 €	228 040,42 €	+ 47,81%
communication	179 499,13 €	316 090,94 €	+ 76,10%
participations et cotisations diverses	35 728,03 €	73 501,24 €	+ 105,72%
frais administration générale	93 091,26 €	5 060 000,00 €	
frais de fonctionnement		429 000,00 €	
frais divers (honoraires, analyses ...)	53 822,92 €	98 522,65 €	+ 83,05%
charges exceptionnelles	24 084,28 €	71 223,72 €	+195,73%
emprunts	682 541,41 €	428 501,71 €	- 37,22%
	1 223 045,01	6 704 880,68 €	
TOTAL	80 432 986,67 €	86 049 324,31 €	+ 6,98%

Avec **86 049 324,31 €**, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 6,98% par rapport à 2009. Cette augmentation provient essentiellement de la prise en compte dans le budget annexe, pour la première fois depuis sa création, de frais d'administration générale et de fonctionnement habituellement supportés par le budget principal, d'un montant de 5 489 000 €.

Sans cette dépense supplémentaire, les dépenses seraient sensiblement au même niveau que l'année dernière et inférieures à celles de 2007, année de la création du budget annexe (voir graphique ci-dessous). Le pic de 2009 correspond à la régularisation du coût de l'incinération suite à la mise aux normes de l'usine Astria et du nouveau prix du tri.



Les opérations d'ordre budgétaire se sont élevées à **6 743 979,00 €** au lieu de 7 145 503,37 € en 2009.

2. Les recettes du service

2.1. Recettes d'investissement

Les chiffres d'une année par rapport à la précédente ne sont fournis qu'à titre indicatif, car en matière de recettes d'investissement, il est difficile de se livrer à des comparaisons. En effet, ils se composent aussi bien de l'affectation des résultats de l'année précédente que de produits exceptionnels (comme la récupération en 2009 de l'emprunt SO COGEST).

Recettes réelles	2009	2010	Evolution
Recettes diverses			
subventions organismes externes	330 625,00 €	755 000,00 €	+ 128,36%
divers	221,50 €	8 563,84 €	
	330 846,50 €	763 563,84 €	+ 130,79%
Financement			
subventions équipement budget principal	1 598 451,51 €		
FCTVA	955 885,68 €	2 066 013,26 €	+ 116,14%
emprunt	17 543 442,39 €		
	20 097 779,58 €	2 066 013,26 €	
Report du résultat du budget investissement 2009			
	7 108 281,79 €	1 843 142,91 €	
Affectation du résultat du budget de fonctionnement 2009 à la section investissement 2010			
	9 932 720,68 €	7 091 362,14 €	
TOTAL	37 469 628,55 €	11 764 082,15 €	

Les opérations d'ordre budgétaire se sont élevées à **7 197 650,86 €** au lieu de 4 675 888,81 € en 2009.

2.2. Recettes de fonctionnement

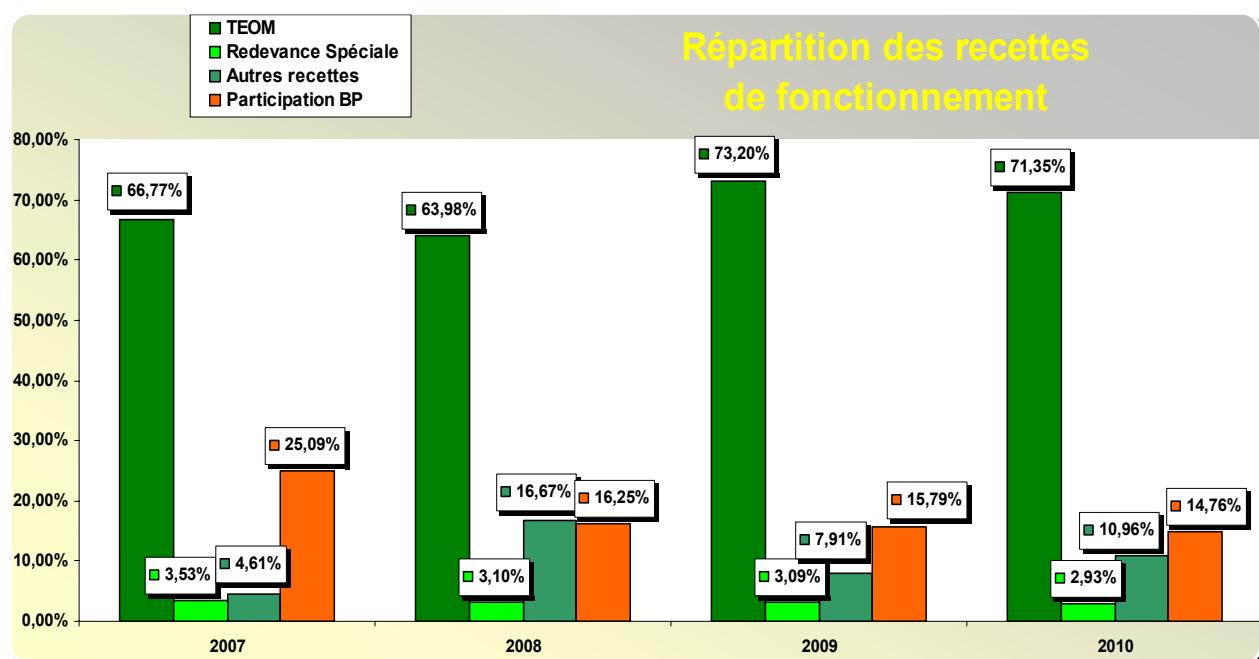
Elles s'élèvent à **100 977 908,87 €**, soit 5,71% de plus qu'en 2009. Les principales augmentations proviennent des résultats des collectes sélectives : la vente des produits recyclables (plastiques, papiers, verre) et les soutiens des éco organismes. Enfin, une importante recette a été assurée par la quote-part du remboursement de capital suite à la liquidation de la SO CO GEST (1 408 592,46 €).

Recettes réelles	2009	2010	Evolution
Recettes d'exploitation			
Recettes USID	92 876,02 €	368 334,11 €	+ 296,59%
Enlèvement déchets (à domicile, opérations ponctuelles, MIN...)	87 962,78 €	67 361,71 €	- 23,42%
Vente des produits recyclables	1 030 089,97 €	1 828 371,64 €	+ 77,50%
Vente de produits agricoles (compost)	86 823,98 €	51 849,79 €	- 40,28%
Recettes versées par délégataires	878 065,61 €	1 177 432,03 €	+ 34,09%
Remboursements et pénalités divers	48 149,72 €	295 408,00 €	+ 513,52%
Reprises de matériel	297 817,25 €	110 495,68 €	- 62,80%
Produits exceptionnels	292 538,34 €	1 408 592,46 €	+ 381,51%
	2 814 323,67 €	5 307 845,42 €	+ 88,60%

Dotations et subventions			
Soutien Eco-Emballages	3 972 016,64 €	4 486 131,29 €	+ 12,94%
Soutiens autres éco organismes	449 809,19 €	741 945,98 €	+ 64,95%
Participation aide à l'emploi	251 278,32 €	411 697,96 €	+63,84%
4 673 104,15 €	5 639 775,23 €	+ 20,69%	
TOTAL	7 487 427,82 €	10 947 620,65 €	+ 46,21%

Financement du service			
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	69 251 810,00 €	71 260 682,00 €	+ 2,90%
Redevance spéciale	2 926 412,98 €	2 929 748,35 €	+ 0,11%
Versement du budget principal	14 937 214,53 €	14 740 057,87 €	- 1,32%
Reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice 2009	919 742,20 €	1 099 800,00 €	+ 19,58%
TOTAL	88 035 179,71 €	90 030 288,22 €	+ 2,27%

Depuis la création du budget annexe en 2007, on constate que le versement du budget principal a diminué de près de 40 %, passant de 24 284 593 € à 14 740 058 € et représente désormais moins de 15 % de la part des recettes de fonctionnement. La part de la redevance spéciale continue à diminuer alors que celle de la TEOM est passée au-dessus de 70 % depuis 2009.



Les opérations d'ordre budgétaire se sont élevées à 142 942,98 € au lieu de 247 044,65 € en 2009.

Analyse économique et financière des délégants

I. La société Astria

I. PREAMBULE

RAPPEL HISTORIQUE

La Communauté urbaine a donné à bail emphytéotique administratif un terrain situé sur la commune de Bègles. Ce dit bail est assorti d'une convention d'exploitation non détachable ; l'ensemble contractuel a été signé le 20 avril 1995. Cet ensemble contractuel porte délégation du service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés relevant de la compétence de la Communauté urbaine à la société Astria, société dédiée. Ce contrat, d'une durée de 24 ans, est entré en vigueur au 20 février 1996, l'échéance du contrat interviendra donc le 19 février 2020.

L'activité « tri » a démarré en avril 1997, l'activité « incinération » courant 1998.

Actuellement, le complexe est constitué de deux unités destinées à assurer la valorisation des déchets ménagers :

- Une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers comprenant 3 lignes d'incinération (capacité : 11 tonnes de déchets par heure, 273 000 tonnes par an). Les déchets traités sont les déchets ménagers CUB, les déchets ménagers hors CUB, les déchets industriels banals, les boues de la station d'épuration « Clos de Hilde » ;
- Un centre de tri de produits recyclables secs issus de collectes sélectives réalisés soit en porte à porte, soit par apport volontaire (capacité : 50 000 tonnes par an). Les déchets triés sont les flacons plastiques, les métaux ferreux, l'aluminium, les emballages ménagers en carton, les journaux et magazines, les briques alimentaires.

CONTEXTE 2010

Sur le plan technique, les équipements sont peu modifiés par rapport à l'année 2009, un four a été équipé d'un réchauffement de l'air en vue d'améliorer la stabilité de la combustion et surtout la qualité des mâchefers qui se dégradait par temps humide, cet essai étant positif les 2 autres fours seront équipés en 2011.

La maturation des mâchefers s'effectue désormais sur la plateforme de Bédenac qui succède à la plateforme de Clérac, le dimensionnement et la conception de cet outil permet une meilleure extraction des métaux et la production de granulats de substitution d'une qualité améliorée.

La société Astria a contractualisé avec le Semoctom (Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest) un apport de déchets à trier de l'ordre de 4000 tonnes par an sur 3 ans. Ainsi, du chiffre d'affaires TRI en provenance de clients autres que la CUB a été réalisé.

CONTROLE DE COHERENCE

Des contrôles ont été effectués par le contrôle de gestion de la CUB en mars 2010 notamment sur le compte d'exploitation prévisionnel 2010.

A la mi-mars 2011, les documents essentiels de l'exercice 2010 ont été transmis à la CUB : compte d'exploitation, balance générale, liasse fiscale, annexe, tableau de GER, tableau d'affectation des comptes, compte-rendu technique et financier...

A l'instar des années précédentes, il a été pratiqué un contrôle de cohérence entre la balance générale et le compte d'exploitation analytique, documents fournis par le déléataire avec son compte rendu technique et financier.

De même, la liasse fiscale a fait l'objet d'un contrôle avec le compte de résultat ligne à ligne. Quelques écarts ont été relevés mais sont dus à des regroupements de compte différents.

Des renseignements complémentaires et explications ont été demandés et fournis. Des corrections ont été apportées concernant les tonnages et la répartition de chiffre d'affaires.

Concernant le chiffre d'affaires, afin de gagner en lisibilité et de gommer les quelques changements de présentation qui ont eu lieu à partir de 2009, seules les données financières des exercices 2009 et 2010 seront présentées ci-après sauf besoin ponctuel d'analyse.

II. L'ANALYSE FINANCIERE DES COMPTES SOCIAUX 2010

A. LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LES PRODUITS D'EXPLOITATION

a) ANALYSE DES VOLUMES : 43 838 TONNES TRIEES ET 252 809 TONNES INCINERES

❖ LE TRI

ACTIVITE EN VOLUME Source Comptes rendus financiers annuels

TRI	2009	2010	Evol. 2010/2009
TRI APPORTS			
Total PàP (T)	35 636	37 188	4,4%
Total AV (T)	1 981	1 695	-14,5%
CUB-tri tonnage (T)	37 617	38 883	3,4%
Evolution des apports CUB	8%	3%	
Part PàP dans tonnage CUB	95%	96%	
Part AV dans tonnage CUB	5%	4%	
 CUB-tri tonnage (T)	37 617	38 883	3,4%
Extérieurs CUB - Tri Tonnages (T)	0	4 956	n.s
<i>dont traitement extérieur Semoctom</i>	0	4 235	n.s
Total tonnage tri (T)	37 617	43 838	16,5%
Evolution tonnage centre de tri	7%	17%	
TRI SORTIES			
Tonnages cub EcoEmballage	8 223	8 929	8,6%
Tonnages autres EE	0	1 454	n.s
Total tonnage EE (T)	8 223	10 383	
Evolution tonnage EE valorisé	26%	26%	
Total hors EE CUB	25 206	23 964	-4,9%
Total hors EE hors CUB	0	2 164	n.s
Valorisation matières tonnages	25 206	26 128	3,7%
Evolution tonnage non EE valorisé	12%	4%	
Gros de magasins CUB (GM2 Incinérés)	0	0	
Produits éliminés CUB	5 203	5 719	9,9%
Total Produits éliminés CUB	5 203	5 719	9,9%
Produits incinérés hors CUB	0	0	
Produits éliminés autres apports	0	973	n.s
Total produits éliminés	5 203	6 693	28,6%
Total produits traités en sortie	38 632	43 204	11,8%
Ecart sorties - entrées = variation de stock	1 015	-634	
Part CUB dans les apports	100,0%	88,7%	
 Prix moyen tonne CUB triée (CA tri CUB / tonnages apportés) €/T	168,38	169,87	0,9%
Prix moyen tonne CUB triée - avoir sur exercices antérieurs (€/t)			
Prix moyen tonne hors CUB triée €/T	0,00	151,35	
Chiffre d'affaires valorisation à la tonne triée €/T	26,24	53,12	102,4%
Prix de vente de la tonne valorisée €/T	39,16	89,12	127,6%

Le tonnage total trié (43 838 tonnes) s'accroît de 16,5% par rapport à 2009. Les apports proviennent principalement de la CUB (38 883 tonnes représentant 89% du tonnage global) ; les autres clients sont SEMOCTOM (nouveau contrat qui a démarré au 1^{er} janvier 2010), ROCHEFORT (apports ponctuels lors de pannes du Centre de Tri de Rochefort), et USSGETOM (reprise en juillet 2010 du contrat de la société VAL+).

En 2010, la quantité de produits à trier augmente puisqu'elle représente 88 % de la capacité globale de l'équipement (50 000 tonnes) contre 71% en 2008 et 75% en 2009.

Les tonnages apportés par la CUB passent de 37 617 tonnes à 38 883 tonnes ; ils progressent de 3%, soit + 4% en porte à porte et -14% en apports volontaires. La répartition est de 96% en porte à porte et 4% en apport volontaire. Pour rappel, ceci

est dû à l'achèvement de l'équipement de bacs individuels pour la collecte sélective notamment dans l'hyper centre bordelais. Enfin, les tonnages CUB réalisés en 2010 sont inférieurs à ceux prévus ans le compte d'exploitation prévisionnel (45 000 tonnes).

Les tonnages valorisés issus du tri revendus par Astria (26 128 tonnes) ainsi que ceux dits Eco Emballage valorisés (10 383 tonnes) augmentent fortement en 2010. Le délégataire a fait un effort sur les produits Eco emballage (+ 26% de tonnage pour la deuxième année consécutive), grâce à l'augmentation du tonnage entrant, à l'amélioration du tri et de la teneur de ces produits plus importants dans le porte à porte que dans l'apport volontaire.

TRI	2007	2008	2009	2010
ratio produits sortis / total produits entrés	99%	94%	103%	99%
ratio produits valorisés / total produits entrés	86%	82%	89%	83%

Le ratio « produits sortis / produits entrés » est égal à 99% (soit 43 212 / 43 838) ; il est inférieur à celui de 2009 qui était de 103% en 2009 et qui s'expliquait par l'existence d'un stock au 31/12/2008 valorisé sur 2009.

Le ratio « produits valorisés / produits entrés » est égal à 83% (soit (10 383 + 26 128) / 43838). Ce ratio est également moins bon en 2010 qu'en 2009.

Il faut noter l'augmentation des produits éliminés qui sont passés progressivement de 3900 tonnes en 2008, à 5200 en 2009 et 6700 en 2010. Ceci est dû à l'augmentation du tonnage traité et à une part plus importante des erreurs de tri à relier à l'extension des collectes sélectives en porte à porte (les apports volontaires sont de meilleure qualité que les apports en porte à porte). L'amélioration de ce ratio doit être recherchée, l'augmentation du tonnage trié ne doit pas être une cause de sa dégradation.

❖ L'INCINERATION

INCINERATION	2009	2010	EVOI. 2010/2009
Apports CUB	106 892	103 301	-3,4%
<i>dont apports sur ASTRIA</i>	102 721	100 060	-2,6%
<i>dont apports sur Lapouyade depuis Latule</i>	4 171	3 241	-22,3%
Apports = Incinéré hors CUB	143 657	148 940	3,7%
Papiers triés non valorisés et refus de tri	5 180	6 693	29,2%
Apports = incinéré station épuration (boues)	3 100	2 154	-30,5%
Total pris en charge	258 828	261 087	0,9%
Apports CUB non incinérés	-4 171	-3 241	-22,3%
Apports hors CUB non incinérés	-1 232	-5 037	309,0%
Total facturé et non traité sur ASTRIA	-5 402	-8 278	53,2%
Total Incinéré	253 426	252 809	-0,2%
Evolution des volumes incinérés	-1%	0%	
Total apports CUB	106 892	103 301	-3,4%
Total apports Hors CUB (dont station épuration LEF)	146 757	151 094	3,0%
Total Apports donnant lieu à facturation	253 649	254 394	0,3%
Evolution des apports CUB facturés	-3%	-3%	
Evolution des apport hors CUB facturés	-4%	3%	
Evolution des apports facturés	-3%	0%	
Valorisation énergétique			
MWh vendus	102 820	108 306	5,3%
Nombre de kWh vendus/Tonne incinérée	406	428	5,6%
Prix de vente du kWh (€/kWh)	0,0533	0,0527	-1,2%
Chiffre d'affaires de valorisation énergétique à la tonne incinérée (€/tonne)	21,64	22,57	4,3%
Part CUB dans les tonnages incinérés	41%	40%	-2,4%
Part hors CUB dans les tonnages incinérés	58%	59%	0,6%
Part boues dans les tonnages incinérés	1%	1%	-30,3%
Part CUB dans les apports facturés	42%	41%	-3,6%
Part hors CUB dans les apports (dont boues)	58%	59%	2,7%
Prix incinération CUB €/T (OM)	80,77	81,61	1,0%
Prix incinération Hors CUB €/T (Boues)	96,89	96,44	-0,5%
Prix incinération hors CUB €/T	81,57	76,03	-6,8%
Prix moyen incinération €/T	81,23	78,29	-3,6%

Les apports totaux incinérés (252 809 tonnes) en 2010 sont quasiment stables par rapport à 2009 (253 426 tonnes). En fait, cette stabilité résulte de la combinaison de la hausse des tonnages hors CUB (+ 5 283 tonnes soit + 3,7%) et des refus de tris (+ 1 513 tonnes soit + 29,2%), de la baisse des apports CUB (- 3 591 tonnes soit - 3,4%) et du tonnage de boues (- 946 tonnes soit - 30,5%) et enfin de la hausse des tonnages facturés et non traités par ASTRIA (- 2 876 tonnes soit - 53,2%).

Le prix moyen de l'incinération hors CUB affiche un repli en 2010. En effet, il passe de 81,57 € H.T. la tonne en 2009 à 76,03 € en 2010, en raison de la hausse des volumes DIB et de la baisse des volumes OM et Boues. Or, le prix moyen de vente des DIB est significativement inférieur à celui des OM et Boues (en 2010, 67 € pour les DIB, 83 € pour les OM et 96 € pour les Boues). Par ailleurs, le prix moyen de vente hors CUB est inférieur à celui pratiqué pour la CUB car il intègre des DIB. Le prix moyen de vente pratiqué pour la CUB ne comporte que des OM.

Les volumes des boues ont à nouveau considérablement baissé (-30%) du fait de l'intensification de la valorisation des boues par compostage.

Les refus de tri redirigés vers l'incinération augmentent de 29% par rapport à 2009 et représentent 2,6% du total incinéré, contre 2% en 2009 et 1,7% en 2008.

En moyenne sur 2010, il a été incinéré 10,76 tonnes par heure de fonctionnement des 3 fours contre 10,72 tonnes en 2009.

La part des apports de la CUB dans les tonnages incinérés est de 40%, la majeure partie des volumes traités provient de clients hors CUB (59%). Cette tendance existe depuis 2008. Les tonnages CUB réalisés sont inférieurs à ceux prévus au plan d'affaires (125 000 tonnes).

Les apports non incinérés représentent le tonnage rechargé et expédié vers un centre d'enfouissement de classe 2 en raison d'arrêts techniques des lignes d'incinération et afin d'assurer la continuité du service d'élimination aux collectivités.

Il en résulte des **apports donnant lieu à facturation** quasiment stables puisqu'ils sont de 254 394 tonnes en 2010, comparé à 253 649 tonnes en 2009. Néanmoins, cette stabilité cache en fait une baisse des apports en provenance de la CUB de 3% et d'une hausse de 3% en provenance des autres apporteurs.

L'électricité produite a été de 137 075 MWh en 2010 contre 131 632 MWh en 2009 soit une croissance de 4%. La **production d'électricité exportée sur le réseau** est de 108 306 MWh contre 102 820 MWh en 2009, soit une croissance de 5%.

b) ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES : 9,7 M€ POUR LE TRI ET 25,7 M€ POUR L'INCINERATION

Rappel : Le chiffre d'affaires pour chacune des activités « tri » et « incinération » est issu de trois sources : la facturation de la prestation de service elle-même, la vente des déchets valorisés, la vente de l'électricité produite excédentaire.

Les clients d'Astria sont donc les collectivités et les industriels qui lui confient leurs déchets, mais aussi les industriels consommateurs de papiers recyclés et EDF.

	2 007	2 008	2 009	2 010
Part CUB dans CA total hors TGAP	42,7%	42,4%	44,7%	42,5%
Part Hors CUB dans CA total hors TGAP	34,7%	36,5%	35,9%	34,7%
Part valorisation dans CA total hors TGAP	22,6%	21,1%	19,5%	22,8%

Ainsi, les parts du chiffre d'affaires CUB et hors CUB dans le chiffre d'affaires global diminuent au bénéfice de celle de la valorisation des matières ; l'effondrement des cours des matières triés (effet prix) avait détérioré ce ratio en 2009.

Le montant de la TGAP figurant au compte de résultat de 2009 est retraité de cette analyse pour permettre des comparaisons à périmètre constant.

Le chiffres d'affaires global concerne à 73 % les recettes de l'activité Incinération et à 27 % les recettes de l'activité TRI. Pour rappel, ces parts étaient respectivement, en 2009 et en 2008, de 78 et 22%.

Le chiffre d'affaires global s'affiche à 35,4 M€ en 2010 contre 34,5 M€ en 2009, soit une croissance de 0,9 M€ ou 2,5%. Toutefois, après retraitement de la TGAP, le

chiffres d'affaires global de 2010 à 35,4 M€ se compare 33,5 M€. La croissance réelle est de 1,9 M€ soit 5,6%.

Ci-dessous, la répartition du chiffre d'affaires présentée de manière très synthétique :

Répartition du CA en M€	2010	2009	Evolution	
TRI CUB	6,6	6,3	0,3	4%
TRI Hors CUB	0,8	0,0	0,8	n.s.
Valo matières triées	2,3	1,0	1,3	136%
TRI	9,7	7,3	2,4	32%
Incinération Hors CUB	11,5	12,0	-0,5	-4%
Incinération CUB	8,4	8,6	-0,2	-2%
Valo énergétique	5,7	5,5	0,2	4%
Autres	0,1	0,1	0,0	-24%
INCINERATION	25,7	26,2	-0,5	-2%
Total CA hors TGAP	35,4	33,5	1,9	6%
TGAP	0,0	1,0	-1,0	n.s.
Total CA	35,4	34,5	0,9	2%

ACTIVITE EN VALEUR (milliers d'Euros) Source comptes rendus financiers annuels			
CHIFFRE D'AFFAIRES	2009	2010	Evol. 2010/2009
CUB - Tri	6 334	6 605	4,3%
Extérieurs CUB - Tri	0	750	n.s.
Valorisation matières	987	2 329	135,9%
Tri complémentaire des plastiques cub pour Valorplast			
CUB - Incinération OM	8 634	8 431	-2,4%
Extérieurs CUB - Incinération	11 970	11 487	-4,0%
dont boues	300	208	-30,8%
Autres CA	48	34	-29,8%
Valorisation matières	65	52	-20,0%
Valorisation énergétique	5 483	5 706	4,1%
Travaux	0	0	
TGAP	1 017	0	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	34 539	35 393	2,5%
dont Chiffre d'affaires CUB	14 968	15 036	0,5%
dont Chiffre d'affaires Hors CUB	12 019	12 271	2,1%
dont Chiffre d'affaires Valorisation	6 535	8 087	23,7%
Part CUB dans chiffre d'affaires total	45%	42%	
Part Hors CUB dans chiffre d'affaires total	36%	35%	
Part valorisation dans chiffre d'affaires total	19%	23%	
CA tri en K€	7 321	9 683	32,3%
en % du CA total hors TGAP	22%	27%	
CA incinération en K€	26 200	25 710	-1,9%
en % du CA total hors TGAP	78%	73%	
Part valorisation papier dans le CA tri	13%	24%	
Part valorisation énergétique dans le CA incinération	21%	22%	
Evolution du CA tri CUB hors régularisation	8%	4%	
Evolution du CA incinération CUB hors régul.	0%	-2%	
Evolution du CA CUB	3%	0%	
Evolution du CA tri hors CUB (hors valorisation)	-100%	NS	
Evolution du CA incinération hors CUB (hors valorisation)	-4%	-4%	
Evolution du CA hors CUB (hors valorisation)	-4%	2%	
Evolution du CA tri, valorisation comprise	-2%	32%	
Evolution du CA incinération, valorisation comprise	-3%	-2%	
Evolution du CA total, valorisation comprise	1%	2%	

❖ LE TRI

Le chiffre d'affaires tri total est de 9,7 M€ contre 7,3 M€ en 2009 augmentant ainsi de 2,4 M€ soit + 32%. Cette augmentation est principalement liée à la valorisation matières (+ 1,3 M€) et au tri hors CUB (0,8 M€).

Le chiffre d'affaires tri réalisé en 2010 exclusivement avec la CUB est de 6,6 M€, il s'est accru de 271 K€ soit 4,3% comparé à 2009.

Cette augmentation s'explique par l'effet volume favorable (+ 3%) et par l'effet prix (+ 0,9%). L'effet volume résulte de la combinaison de 2 tendances inverses : extension des collectes sélectives (effet volume + 4,4%), représentant 96% des apports, et diminution de 14,5% des apports volontaires pour seulement 4% des apports totaux.

Les 30 000 premières tonnes au prix de base de 165 € ont été portées aux prix moyen révisé de 175,54 € HT (successivement 174,50 ; 175,15 ; 176,61 et 177,61) et les 8 883 tonnes supplémentaires, au prix de base de 140 €, ont été révisées au prix de 150,70 € HT. Le prix moyen du tri pour 2010 est de 169,86 € HT la tonne contre 168,38 € HT la tonne l'an passé, donc une revalorisation de 0,9%.

Le chiffre d'affaires tri en provenance des clients autres que la Communauté a été de 4 956 tonnes (SEMOCTOM, ROCHEFORT, USSGETOM) soit 750 K€. En 2009, ce chiffre d'affaires était néant. L'année 2010 est marquée par la contractualisation avec le SEMOCTOM d'un marché de tri des collectes sélectives (4000 tonnes par an sur 3 ans).

Le chiffre d'affaires de valorisation des matières triées a drastiquement augmenté, dépassant même le niveau fort de l'année 2007. Il s'élève à 2 329 K€. Pour rappel, ce chiffre d'affaires était de 987 K€ en 2009 notamment en raison de l'effondrement des cours des papiers recyclés. L'année 2010 est marquée par le retour des papiers recyclés à de meilleurs cours.

❖ L'INCINERATION

Le chiffre d'affaires incinération total est de 25,7 M€ contre 26,2 M€ en 2009 diminuant ainsi de 0,5 M€ soit - 2%. Cette diminution est principalement liée aux recettes émanant des apports hors CUB (- 0,5 M€), à celle des apports CUB (- 0,2 M€) et à la valorisation énergétique (+ 0,2 M€).

Le chiffre d'affaires incinération réalisé avec la CUB en 2010 s'élève à 8,4 M€ soit une baisse de 2,3% en comparaison à 2009. L'effet volume défavorable (- 3,4%) explique à lui seul cette diminution. Le prix unitaire révisé H.T. pour la CUB a été de 81,57 € la tonne ; il a augmenté de 3,3 % par rapport au prix de base (janvier 2008) de 79 € HT la tonne. Un écart, sur ce poste, de 4 K€ est constaté entre la facturation annoncée par la CUB et le chiffre d'affaires apparaissant au compte de résultat d'ASTRIA; il s'agit d'une différence entre la facturation réelle de décembre 2010 et une provision constituée pour anticiper la fin de période. Il en résulte un prix moyen annoncé par la CUB à 81,57 € la tonne et par ASTRIA à 81,62 €.

L'article 16-2-1 de l'annexe B1 de l'avenant n°5 n'a pas conduit Astria à émettre un avoir au profit de la CUB, le prix de la CUB étant le prix le plus bas pratiqué. En effet, le tableau statistique des clients met en évidence le prix unitaire pratiqué pour chacun. La CUB bénéficie du prix de 81,57 € la tonne, les autres apporteurs d'ordures ménagères se voient facturer le prix de 81,89 € la tonne à 86,30 € la tonne.

De même, le **chiffre d'affaires incinération pour les clients extérieurs à la Communauté** a également diminué de 4,1% pour atteindre 11,5 M€ en 2010 contre 12 M€ en 2009. Cette diminution du chiffre d'affaires est la combinaison d'un effet prix à la baisse et d'un effet volume à la hausse. Le prix moyen, en incluant les DIB (Déchets Industriels Banals) passe en effet de 81 € H.T. la tonne à 76 € H.T.. Le volume, quant à lui, s'accroît de 3%.

Le **chiffre d'affaires des boues de station d'épuration** a diminué (- 31%) du fait de la baisse des volumes.

Le **chiffre d'affaires valorisation énergétique** a augmenté de 4,1% ce qui est dû à la combinaison de l'effet volume et de l'effet prix. Les mégawattheures vendus augmentent (+ 5%) et le prix moyen diminue sensiblement (- 1%).

B. LES CHARGES D'EXPLOITATION ET LE RESULTAT NET

a) ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des charges de la délégation de service public, sur la période 2008 à 2010, est présenté ci-après :

	Valeurs en K€				Poids dans le CA en %			Variation annuelle en				Poids relatif des charges en %		
	2007	2008	2009	2010	2008	2009	2010	var 2008 2007	var 2009 2008	var 2010 2009	var 2010 2009	2008	2009	2010
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	31 874	34 302	34 539	35 393	100%	100%	100%	8%	1%	2%	854			
CHARGES correspondant au chiffre d'affaires K€														
Personnel Liasse fiscale	3 326	3 508	3 867	3 918	-10%	-11%	-11%	5%	10%	1%	52	11%	12%	12%
Ajustement Masse Salariale au CRF	258	305	94	210	-1%	0%	-1%	18%	-69%	124%	116	1%	0%	1%
Achats Fluides pièces et consommables	1 284	1 384	1 627	1 750	-4%	-5%	-5%	8%	18%	8%	123	4%	5%	5%
Travaux et services extérieurs	1 372	1 405	1 211	1 298	-4%	-4%	-4%	2%	-14%	7%	87	4%	4%	4%
Frais d'évacuation des résidus & des déchets non incinérés	4 809	5 993	4 972	5 064	-17%	-14%	-14%	25%	-17%	2%	92	19%	15%	16%
Travaux GER	3 028	2 447	3 206	3 457	-7%	-9%	-10%	-19%	31%	8%	251	8%	10%	11%
Assurances	565	590	565	494	-2%	-2%	-1%	4%	-4%	-13%	-71	2%	2%	2%
Sinistres	0	0	0	0	0%	0%	0%				0	0%	0%	0%
Financement crédit-bail	7 623	8 266	9 763	10 055	-24%	-28%	-28%	8%	18%	3%	292	26%	30%	31%
Autres charges d'exploitation	476	705	539	459	-2%	-2%	-1%	48%	-24%	-15%	-80	2%	2%	1%
Impôts et taxes	1 367	1 399	1 509	1 424	-4%	-4%	-4%	2%	8%	-6%	-85	4%	5%	4%
TGAP	0	0	1 026	2	0%	-3%	0%			-100%	-1 024			
Dotations aux amortissements	2 981	2 625	1 282	1 166	-8%	-4%	-3%	-12%	-51%	-9%	-116	8%	4%	4%
Autres dotations aux prov. Et amortissements	0	0	0	0	0%	0%	0%				0	0%	0%	0%
Autres reprises et produits aux prov.	-4 495	-1	-113	-188	0%	0%	-1%		N/S	N/S	N/S	-75	0%	-1%
Redevances contractuelles	0	0	0	0	0%	0%	0%				0	0%	0%	0%
Frais généraux d'exploitation	669	733	725	705	-2%	-2%	-2%	10%	-1%	-3%	-20	2%	2%	2%
Facturation frais de siège	1 634	1 599	1 641	1 659	-5%	-5%	-5%	-2%	3%	1%	18	5%	5%	5%
Reprise sur provisions GER	-1 572	-2 010	-2 168	-2 182	-6%	-6%	-6%	28%	8%	1%	-14	-6%	-7%	-7%
Dotation aux provisions GER	1 457	2 370	2 370	2 735	-7%	-7%	-8%	63%	0%	15%	365	8%	7%	9%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	24 782	31 318	32 116	32 029	-91%	-93%	-90%	26%	3%	0%	-87	100%	100%	100%
Ecart sur Chges d'Expl* (=Participat° salariés)	67	87	166	165				31%	91%	0%	-1	-9,0%	-10,9%	-12,8%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (au Cpte d'exploit° du CRF)	24 849	31 405	32 282	32 195				26%	3%	0%	-87			
RESULTAT D'EXPLOITATION (exclu. Particip°)	7 092	2 984	2 423	3 364	9%	7%	10%	-58%	-19%	39%	941			
RESULTAT FINANCIER (non retraité)	-1 193	-830	-50	-1	-2%	0%	0%	-30%	-94%	-98%	49			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	5 899	2 154	2 372	3 363	6%	7%	10%	-63%	10%	42%	990			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 647	-2	0	0	0%	0%	0%	-100%	-76%	-137%	1			
Participation des Salariés & Intéressement	67	87	-166	165	0%	0%	0%	31%	-291%	-200%	331			
IS	3 635	719	724	1 041	-2%	-2%	-3%	-80%	1%	44%	317			
RESULTAT avant IS et participation	11 546	2 152	2 372	3 363	-6%	-7%	-10%	-81%	10%	42%	991			
RESULTAT APRES IS ET PARTICIPATION	7 845	1 346	1 814	2 156	4%	5%	6%	-83%	35%	19%	342			
GER (dotations, reprises et dépenses GER)	2 913	2 807	3 408	4 011	-8%	-10%	11%	-4%	21%	18%	603			

Les charges d'exploitation restent au même niveau qu'en 2009, atteignant 32 M€, mais leur poids dans le chiffre d'affaires s'allège sensiblement passant de 93 à 90%.

Un classement des six premiers postes de coûts a été effectué sur l'année 2010. Ces postes représentent 81% du total des charges.

Ces six premiers postes représentent chacun plus de 1 million d'euros annuels ou plus de 4% du chiffre d'affaires et pèsent 73% dans le chiffre d'affaires.

Classement des postes de charges selon leurs poids respectifs en % du CA 2010	Montant annuel en K€	% du CA	Rang
Financement crédit-bail	10 055	28%	1
Frais d'évacuation des résidus	5 064	14%	2
Personnel	4 129	11%	3
GER (dotations, reprises et dépenses GER)	3 457	10%	4
Facturation frais de siège	1 659	5%	5
Impôts et Taxes	1 424	4%	6
Total des postes supérieurs à 1 M€ par an	25 790	73%	
Total des postes en % du total des charges		81%	

L'analyse ci-dessous reprend poste par poste les augmentations/diminutions significatives

- Le financement de crédit bail est le poste le plus conséquent dans les charges. Il augmente de 292 K€ en 2010 par rapport à 2009, soit une variation de + 3%, et son poids dans le chiffre d'affaires reste identique (28%).
Pour rappel, Astria a mis en place le 30 septembre 2008 le crédit bail pour financer les immobilisations de la mise aux normes. L'information dans l'annexe est conforme aux engagements.
- Les frais d'évacuation des résidus et des déchets non incinérés se maintiennent en deuxième position pesant 14% dans le chiffre d'affaires et 16% dans les charges. Ces frais augmentent de 2% par rapport à l'exercice précédent. Pour rappel, le niveau élevé de ce poste en 2008 était dû aux travaux réalisés sur le centre de tri qui avait engendré un surcoût pour évacuer les tonnages apportés sur une autre plateforme de tri.
- Le poste coût du personnel pèse 12% dans les charges totales et 11% dans le chiffre d'affaires. Globalement (y compris notamment des frais de déplacement), ce poste accroît de + 4 %. Sur le seul plan de la masse salariale, le coût s'accroît de 1% en 2010. L'effet volume s'accroît de 4,5% alors que l'effet prix est négatif de 3,1%.
L'effectif, en 2010, est de 104 personnes : 57 personnes au centre de tri, 40 personnes à l'unité de valorisation énergétique et 7 personnes à l'administration. L'effectif, comparé à 2009, se gonfle de 4,5 équivalents temps plein : 1 responsable unité, 3 agents et 0,5 conducteur.
- Le poste Gros Entretien et Renouvellement (GER) arrive en quatrième position pesant 10% tant dans le chiffre d'affaires et 11% dans les charges d'exploitation. Les dépenses de GER ont augmenté de 8% (251 K€) en comparaison à 2009 atteignant 3,457 M€. Elles concernent le renouvellement à 97%. Globalement, les dépenses de GER concernent l'UVE à 94% et le Tri à 6%. Les provisions de GER sont dotées d'une valeur nette supplémentaire de 351 K€ en 2010. Le tableau de suivi extra comptable de GER est conforme au compte de dotation mais présente un écart de 2 K€ par rapport au compte de reprise. Cet écart non significatif est inexpliqué. Le tableau de suivi extra comptable ne concerne que les dépenses de renouvellement car seules celles-ci font l'objet de provisions ; il ne comprend donc pas les dépenses de gros entretien.

- Le poste facturation frais de siège augmente de 1% en 2010 et pèse invariablement pour 5% dans le chiffre d'affaires et les charges. Ce compte a fait l'objet de vérification comptable et est composé d'une part de frais d'assistance pour 1,592 M€ et d'autre part de sous-traitance de prestations matérielles pour 67 K€.

L'avenant n°5 prévoit qu'Astria s'engage à maintenir pendant 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les frais de siège au niveau de ceux enregistrés au 31 décembre 2006 soit 1 567 k€ lesquels sont indexés de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Pour l'exercice 2010, les frais de siège maximum autorisés après indexation sont de 1,656 M€ or ils sont présentés dans le compte de résultat d'exploitation à hauteur de 1,659 M€. Le dépassement est de 3 K€ et serait dû à une extourne de provision de 2009 sur 2010.

- Le poste impôts et taxes (hors TGAP) s'élève à 1,4 M€ contre 1,5 M€ en 2009. Les taxes professionnelle et foncière représentent 99,5% des impôts et taxes.
- La charge de TGAP est nulle en 2010. En effet, grâce à une émission plus faible des polluants dès 2009, le service des douanes a accepté, en 2010, l'application d'une TGAP à taux réduit avec rétroactivité au 3 janvier 2009. Des avoirs de régularisation ont été émis pour tous les clients d'Astria ; ces avoirs compensant les sommes dues au titre de 2010.

A cette première analyse, d'autres postes méritent commentaire quant à leur variation sur l'année 2010.

- Les dotations aux amortissements et provisions sont composées d'une part des dotations aux amortissements à hauteur de 1 085 K€ et de dotations aux provisions à hauteur de 81 K€. Globalement, ce poste diminue de 9%. Les seules dotations aux amortissements sont stables. Pour rappel, l'exercice 2009 avait été une année de transition où la base amortissable avait été réduite suite à la mise en place en 2008 du financement par le crédit bail. La baisse de 9 % s'explique donc par l'évolution des dotations aux provisions sur comptes clients. La provision nette sur comptes clients passe de 188 K€ au 1^{er} janvier 2010 à 81 K€ à la clôture de l'exercice 2010.

En conclusion, sur les charges d'exploitation, celles-ci sont stables de 2009 à 2010 puisqu'elles restent à 32 M€. Néanmoins, après retraitement des charges afférentes à la TGAP (retraitement permettant de comparer à périmètre constant les deux derniers exercices), les charges d'exploitation se rehaussent de 0,9 M€.

b) LE RESULTAT NET ET LE TAUX DE MARGE GLOBAL

Le résultat net réalisé sur 2010 est de 2,16 M€ comparé à 1,48 M€ en 2009 soit + 0,67 M€.

Le **résultat d'exploitation** dégagé en 2010 est de 3,4 M€; il s'améliore de 39%, en comparaison avec l'exercice précédent, grâce à la combinaison de la stabilité des charges d'exploitation (+ 87 K€) et à la croissance de 2% du chiffre d'affaires (+ 854 K€).

Toutefois, afin de gagner en lisibilité, le retraitement de la TGAP en charges et en produits modifie la lecture des variations de la façon suivante : les charges d'exploitation diminuent de 3% soit – 937 K€ et les produits d'exploitation évoluent favorablement de 6% soit 1 871 K€

Le résultat courant avant impôt s'améliore un peu mieux encore que le résultat d'exploitation en raison d'un résultat financier en quasi équilibre en 2010 (1 K€). Pour rappel, en 2009 ce résultat financier était déficitaire de 50 K€

Le résultat exceptionnel présente en 2010 un solde négatif de 1,2 M€ contre 0,9 M€ l'an passé en raison de l'augmentation de la charge d'impôt sur les sociétés.

Le taux de marge global calculé par le rapport du résultat net avant impôts sur le chiffre d'affaires s'élève à 9,5%. La moyenne du taux de marge global depuis 1998 jusqu'à 2010 est de 7,4%. Ce taux avoisine les 7% depuis 2007.

C. VERIFICATION DU CALCUL DE LA CONTRIBUTION EN APPLICATION DE LA CLAUSE DU PARTAGE DES GAINS DE PRODUCTIVITE

L'article 9 de l'annexe B1 de l'avenant n°5 du contrat de délégation traite du partage des gains de productivité.

Dans l'hypothèse où le délégataire obtiendrait de meilleurs excédents bruts d'exploitation (EBE) que ceux prévus dans ses comptes d'exploitation prévisionnels, le principe du partage de gains de productivité sous forme de contributions annuelles sera mis en œuvre. L'EBE ainsi pris en compte est retraité des frais de siège et des loyers de crédit bail.

Au titre de l'exercice 2010, le calcul de l'EBE réel et prévisionnel est le suivant (en K€) :

<u>Intitulé</u>	<u>Réel (BG)</u>	<u>Prévisionnel</u>	<u>Ecart réel - prévisionnel</u>
Produits d'exploitation	35 403	37 517	2 114
Ventes (hors contribution)	35 393	37 517	
Subvention d'exploitation	10	0	
Charges d'exploitation	30 555	31 839	1 284
Consommation en prov. Tiers	24 960	25 353	
total sous classe 60	2 634	1 597	
total sous classe 61	19 922	21 281	
<i>dont redevance de crédit bail</i>	10 055	10 156	
total sous classe 62	2 404	2 476	
<i>dont frais de siège</i>	1 659	1 693	
Impôts et Taxes	1 677	1 599	
total sous classe 63	1 677	1 599	
Charges de Personnel	3 918	4 351	
total sous classe 64	3 918	4 351	
 EBE Théorique	 4 848	 5 678	830
Redevance crédit bail	10 055	10 156	
Frais de siège	1 659	1 693	
EBE Retraité	16 562	17 527	965

Le calcul effectué par Astria a été vérifié par la CUB et s'avère conforme.

Rapprochement entre l'EBE calculé à partir du CR et l'EBE retraité calculé par ASTRIA :

Chiffre d'affaires	35 393
Charges exploitation	-32 029
EBE	3 364

*Voir page 9,
point B.1*

retraitements :

crédit bail	10 055
frais de siège	1 659
DAP	978
Non budgété DAP/RAP GER	553
participation	60
cpte 758 dans autres charges explo	-86
cpte 654 67 +68 +69 +75dans FG	143
participation	-165
EBE retraité	16 562

L'EBE retraité dégagé en 2010 est insuffisant (à hauteur de 965 K€) au regard du prévisionnel pour déclencher des contributions de partage de gains de productivité. Cet écart défavorable est cependant significativement moindre qu'en 2009 : - 965 K€ contre 1 884 K€

Si dès la première année, la mise en place de la clause avait été favorable pour la CUB, les années 2008, 2009 et 2010 n'ont pas généré de meilleurs résultats que ceux prévus et n'ont pu permettre à la CUB de bénéficier de la contribution.

En effet, le compte d'exploitation se basait sur l'incinération de 260 000 tonnes de déchets et sur l'apport de collecte sélective de 45 000 tonnes. Or moins de 40 000 tonnes ont été triées et seulement 252 809 tonnes ont été incinérées.

Enfin, l'EBE retraité dégagé en 2010 est un peu supérieur à celui qui avait été calculé sur le compte d'exploitation prévisionnel 2010 effectué fin 2009 (16 562 K€ réalisé pour un prévisionnel 2010 actualisé en 2009 à 16 203 K€).

SYNTHESE

Le chiffre d'affaires global hors TGAP s'affiche à 35,4 M€ en 2010 contre 33,5 M€ en 2009 M€ hors TGAP soit une croissance de 5,6%.

Schématiquement, la variation globale du chiffres d'affaires entre 2009 et 2010, évaluée à 1,9 M€, s'explique par les variations individuelles suivantes :

- valorisation matières triées : + 1,3 M€,
- tri hors CUB : + 0,8 M€,
- tri CUB : + 0,3 M€,
- valorisation énergétique : + 0,2 M€,
- incinération hors CUB : - 0,5 M€,
- incinération CUB : - 0,2 M€

Le centre de tri d'une capacité de 50 000 tonnes est utilisé à hauteur de 88% sur 2010, ce qui laisse présager encore une montée en puissance du chiffre d'affaires si les collectes sélectives des propres et secs progressent.

Les apports de déchets incinérables restent sous le seuil de 260 000 tonnes. Ce dernier élément ne permet pas à la CUB de bénéficier de l'octroi de l'intéressement de 0,30 € HT / tonne.

Les **charges d'exploitation** sont stables globalement. Hors TGAP, elles augmentent de 0,9 M€. Cette variation découle principalement des mouvements suivants :

- GER (charges, dotation et reprise de provision) : + 602 K€,
- Achats, Travaux, Frais évacuation résidus : + 302 K€,
- Crédit-bail : + 292 K€,
- Personnel : + 168 K€,
- Autres charges: - 238 K€

- Amortissements et provisions hors GER : - 191 K€

L'EBE retraité réalisé est insuffisant au regard du prévisionnel pour donner lieu à un partage de gains de productivité.

Le **résultat net** est positif (+ 2,16 M€) grâce à la combinaison de la stabilité des charges et de la croissance du chiffre d'affaires.

II. La société La Grande Jaugue

I. PREAMBULE

Rappel historique :

La communauté urbaine a signé le 26 juin 2008 un contrat portant délégation de service public de compostage collectif de déchets verts à la société BTPS environnement.

Ce contrat est constitué d'un bail emphytéotique administratif assorti d'une convention d'exploitation non détachable pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} juillet 2008.

Le dispositif contractuel a été notifié au délégataire le 30 juin 2008.

Le contrat porte sur l'exploitation de 23 000 tonnes par an de déchets sur la plateforme existante de Touban (Saint Médard en Jalles) et sur son aménagement, ainsi que sur la construction d'installations nécessaires à la valorisation de 50 000 tonnes par an de déchets verts sur l'emprise foncière (parcelle AB20) située au lieu dit la Grande Jaugue (Saint Médard en Jalles). A partir de la mise en service du site de la Grande Jaugue, la plateforme de Touban ne traitera plus que 12 000 tonnes de déchets et accueillera le pré broyage de 11 000 tonnes.

Conformément à l'article 1.3.1 de la convention, l'avenant n°1 au contrat a été signé le 9 janvier 2009 portant sur la création d'une société dédiée « SA La Grande Jaugue » et portant sur la transmission des droits et obligations de BTPS environnement à La Grande Jaugue. Cet avenant a été notifié au délégataire le 16 février 2009.

Par délibération n° 2010/16284 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2010, un second avenant à la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique a été notifié le 19 janvier 2011 et concerne la transmission de documents financiers au 30 juin permettant un meilleur suivi des comptes de cette société et la révision des capacités de réception de la plateforme de Touban (accueil

à titre commercial de 2000 tonnes de déchets verts provenant de clients extérieurs au territoire communautaire).

Contexte 2010 :

S'agissant du troisième exercice social, le délégataire a rempli son obligation de produire à la collectivité le compte rendu technique et financier (CRTF) avant le 1^{er} mars 2011 ainsi que la liasse fiscale, annexe des comptes sociaux et balance générale.

Ainsi les comptes présentés dans le CRTF reflètent l'activité de la délégation pour l'exercice 2010 (sur 12 mois).

Contrôle de cohérence :

Il a été pratiqué un contrôle de cohérence entre la balance générale des comptes de la société La Grande Jaugue et le compte d'exploitation, aucun écart significatif n'a été relevé. Le tableau de passage des comptes de la balance générale vers le compte d'exploitation a été dressé par la collectivité et a été soumis à approbation du délégataire.

II. L'ANALYSE FINANCIERE DES COMPTES SOCIAUX 2010

Nota : l'analyse porte sur une activité de 12 mois. En effet, l'année 2010 pose moins de problèmes d'analyse que l'année 2009 étant donné que la société, dédiée exclusivement à l'activité de la délégation, a été créée par avenant notifié le 16 février 2009. Ainsi pour l'année 2010, tout le patrimoine et l'activité de la délégation déchets verts sont réunis dans la société Grande Jaugue.

A. Le patrimoine

Sur la mise en service des installations du site de Touban, des travaux d'adaptation étaient prévus et détaillés en annexe du contrat. Il a été procédé au contrôle de ces réalisations par comparaison aux investissements réalisés pour les années 2008, 2009 et 2010, tant pour les biens de retour de 1^{er} établissement non renouvelables que pour les biens de retour renouvelables.

Il est à noter que les écarts négatifs les plus significatifs en terme de retard d'investissement pour 2010 concernent la non réalisation de la nouvelle plateforme et du matériel nécessaire à celle-ci.

En effet, le contrat prévoyait la construction d'installations nécessaires à la valorisation de 50 000 tonnes par an de déchets verts sur l'emprise foncière située au lieu dit la Grande Jaugue (Saint Médard en Jalles).

Ce projet de construction d'une nouvelle plateforme en est au stade de l'avis du CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques), préalable à la décision du préfet.

Cela signifie que le projet d'agrandissement est en retard de plus de 2 années.

a- Les biens de retour équipements de 1^{er} établissement non renouvelables :

en Euros

PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS

REEL D'INVESTISSEMENTS

Libellé	Nature du bien	Année d'acquisition	Valeur d'origine	Libellé	Nature du bien	Année d'acquisition	Valeur d'origine	ECART Réel - BP
BIENS DE RETOUR EQUIPEMENTS DE 1ER ETABLISSEMENT NON RENOUVELABLES								
Modification bâtiment	Bâtiment	30/06/2008	60 000					-60 000
Abri (entrée sacs + pompes)	Bâtiment	30/06/2008	25 000					-25 000
Agrandissement parking	Voirie	30/06/2009	370 000	Platefrome	Voirie	31/10/2008	566 482	196 482 0
				ARROSAGE COMPOST	Installations	31/08/2008	6 083,13	6 083
				Géomembrane réhauise bassin	Installations	30/09/2008	9 773,89	9 774
				ARROSAGE COMPOST	Installations	30/09/2008	10 207,26	10 207
				FAB+MONTAGE TREMIE	Installations	30/09/2008	5 714,17	5 714
				REAL+POSE PORTAIL	Installations	15/11/2008	1 933,69	1 934
				STATION DE POMPAGE	Installations	05/12/2008	7 691,75	7 692
				Reprise Béton/ Géomenbrane	Installations	31/12/2008	947,78	948
				Supplément Métré/ Géomembrane	Installations	31/12/2008	252,88	253 0
Pont bascule supplémentaire	Installations	01/01/2010	36 000	Nouveau pont bascule	Installations	25/11/2008	43 880	7 880
Modification pont bascule	Installations	01/01/2009	13 000	Real 4 massifs pour pont bascule	Installations	15/09/2008	5 491	-7 509
SOUS TOTAL 2008			504 000	SOUS TOTAL 2008			658 458	154 458
				Aménagement autour des deux pesages	Installations	31/01/2009	10 988,43	10 988
				Dépose et repose pompe	Installations	09/01/2009	6 694,18	6 694
				Aménagement pont à bascule	Installations	31/01/2009	2 446,99	2 447
				Réalisation de sanitaires	Installations	31/03/2009	11 050,00	11 050
				Mur Alfabloc autoporteur	Installations	04/03/2009	23 267,62	23 268
				Cameras pour pont à bascule	Installations	05/03/2009	2 950,00	2 950
				Pompe neuve Tsurumi KRS 85.5 400V	Installations	13/10/2009	3 984,00	3 984
SOUS TOTAL 2009			0	SOUS TOTAL 2009			61 381	61 381
Terrassement & plateforme	Génie civil	01/01/2010	2 090 000					-2 090 000
Terrassement & plateforme	Génie civil	01/01/2010	750 000					-750 000
Raccordement RD 107	Voirie	01/01/2010	250 000					-250 000
Chalet accueil + hangar + bassins	Bâtiment	01/01/2010	583 000					-583 000
Portail + clôtures (1300 m)	Bâtiment	01/01/2010	119 000					-119 000
Alimentation en eau	Installations	01/01/2010	140 000					-140 000
Arrosage	Installations	01/01/2010	5 900					-5 900
Électricité	Bâtiment	01/01/2010	130 000					-130 000
Pont bascule supplémentaire	Installations	01/01/2010	36 000					-36 000
				VRD EXTENSION	Installations	40179	101 827,77	101 828
				GROS OEUVRE EXTENSION BAT ACCUEIL	Installations	40298	39 074,25	39 074
				COUVERTURE CHARPENTE EXTENSION BA	Installations	40298	17 431,00	17 431
				COUVERTURE TUILES EXTENSION BAT AC	Installations	40298	6 296,90	6 297
				MENUISERIES EXTERIEURES EXT BAT ACC	Installations	40298	14 603,40	14 603
				MENUISERIES INTERIEURES EXT BAT ACC	Installations	40298	1 395,80	1 396
				ELECTRICITE EXT BAT ACCUEIL	Installations	40298	8 318,30	8 318
				CHAUFFAGE PAR LE SOL EXT BAT ACCUEIL	Installations	40298	4 851,00	4 851
				PEINTURE EXT BAT ACCUEIL	Installations	40298	9 899,85	9 900
				PLATRERIE DOUBLAGE EXT BAT ACCUEIL	Installations	40298	9 001,40	9 001
				REVETEMENT DE SOL EXT BAT ACCUEIL	Installations	40298	4 263,60	4 264
				FRAIS ENTREPRISE EXT BAT ACCUEIL	Installations	40298	4 750,00	4 750
				Mur de soutènement	Installations	40390	12 515,00	12 515
				Aménagement plateforme béton concassé	Installations	40449	31 955,87	31 956
				Agrilead chauffage/sol	Installations	40452	4 986,00	4 986
SOUS TOTAL 2010			4 103 900	SOUS TOTAL 2010			271 170	-3 832 730

Rappel : L'enveloppe de travaux prévus sur 2008 pour 98 k€, portant notamment sur la modification du bâtiment et la modification du pont bascule, n'avait pas été réalisée mais a été compensée sur 2009 par 61,3 k€ d'installations sur la plateforme de Touban.

Pour mémoire, en 2008 les travaux n'avaient pas été réalisés car la DRIRE avait exigé, dans le cadre de l'arrêté du 22 avril 2008 (JORF n°0114 du 17 mai 2008), des mises aux normes qui avaient entraîné un surcoût de 253 k€.

Ainsi sur les biens de retour non renouvelables, il manquait, en 2009, 37 k€ d'investissements sur le prévisionnel mais le délégataire avait assumé la prise en charge de la mise aux normes de 253 k€, laissant apparaître un excédent d'investissements de 230 k€. Les travaux exigés par la DRIRE se sont poursuivis sur 2009 et 2010 portant sur la construction d'une structure étanche en enrobé pour le stockage du compost et la mise en place de cloisonnements séparatifs entre les différentes catégories de produits finis. De plus, l'extension des bureaux par la création d'une salle de réunion a été poursuivie en 2010.

→ En global depuis le début du contrat (hors impact des investissements non effectués car issus du retard de l'ouverture de la seconde plateforme), le délégataire a effectué près de 487 k€ d'investissements supplémentaires par rapport à ce qui était prévu au contrat, en raison des mises aux normes exigées par la DRIRE et à la réfection du bâtiment accueil existant.

b- Les biens de retour équipements de 1^{er} établissement renouvelables :

BIENS DE RETOUR EQUIPEMENTS DE 1ER ETABLISSEMENT RENOUVELABLES									
en Euros				PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS			REEL D'INVESTISSEMENTS		
Libellé	Nature du bien	Année d'acquisition	Valeur d'origine	Libellé	Nature du bien	Année d'acquisition	Valeur d'origine	ECART Réel - BP	
Crible	Matériel	30/06/2008	350 000	Godet GHD pour chargeuse COMPRESSEUR ATLAS XAS 36YD	Matériel	01/07/2008	3 704,14	3 704	
Chargeuse 20 tonnes	Matériel	30/06/2008	180 000	Cribleur gunther multistar L3	Matériel	23/07/2008	2 642,93	2 643	
Chargeuse 20 tonnes	Matériel	30/06/2008	180 000	Chargeuse caterpillar 950HPlus	Matériel	18/12/2008	331 500,00	-18 500	
Elévateur	Matériel	30/06/2008	40 000	Chargeuse caterpillar 950Hplus	Matériel	31/12/2008	178 400,00	-1 600	
Broyeur	Matériel	30/06/2008	380 000	Elévateur Télescopique	Matériel	31/12/2008	174 000,00	-6 000	
Pompes	Matériel	30/06/2008	100 000	Broyeur komptech crambio 5000	Matériel	09/06/2009	54 500,00	14 500	
				Conteneurs 20' dry occasion	Matériel	16/12/2008	355 000,00	-25 000	
						17/12/2008	4 392,60	-100 000	
Sous Total 2008			1 230 000	Sous Total 2008			1 104 140	-125 860	
				Contre Lame d'usure reversible	Matériel	07/05/2009	5 632,20	5 632	
Sous Total 2009			0	Sous Total 2009			5 632	5 632	
Chargeuse 20 tonnes	Matériel	01/01/2010	183 600					-183 600	
Pompes	Matériel	01/01/2010	80 000					-80 000	
Broyeur	Matériel	01/01/2010	387 600					-387 600	
Elévateur	Matériel	01/01/2010	40 800					-40 800	
Chargeuse 20 tonnes	Matériel	01/01/2010	183 600					-183 600	
Crible	Matériel	01/01/2010	357 000					-357 000	
Groupe électrogène	Matériel	01/01/2010	80 000					-80 000	
Eolienne	Matériel	01/01/2010	65 000	Aplatisseur de sacs sur convoyeur 6000X6	Matériel	31/01/2010	10 585,00	-65 000	
Sous Total 2010			1 377 600	Sous Total 2010			10 585	10 585	
								-1 367 015	

Sur les biens de retour renouvelables (de 2008 à 2010), principalement constitué d'outillage (matériel de chantier), les investissements ont eu lieu pour 1,1 M€ contre 1,2 M€ prévus. La différence de 104 k€ s'explique d'une part, par une légère différence de 37 k€ (écart de prix entre la prévision et l'achat réel) et d'autre part, par la non réalisation du remplacement de pompes pour 100 k€. De plus, le délégataire a investi en 2010 dans un aplatisseur de sac non prévu au plan d'affaires.

Les investissements non réalisés en 2010 concernent du matériel à planter sur la nouvelle plateforme de compostage qui n'est toujours pas construite à ce jour.

En conclusion, il est constaté un plan d'investissement modifié par rapport aux prévisions notamment du fait des mises aux normes exigées par la DRIRE. Par ailleurs, les durées d'amortissements ont évolué au regard du plan d'affaires initial, principalement sur les matériels mobiliers, amortis plus rapidement que prévu.

En conséquence, les dotations aux amortissements sont supérieures à celles initialement prévues. Ce raccourcissement de durée est lié à une utilisation plus intensive du matériel que prévue qui conduira à un renouvellement plus rapide de celui-ci. Ce constat n'est pas une difficulté en soit à ce stade.

					Prévision		Réel	
					Durée	Amort.	Durée	Amort.
Modification bâtiment Abri (entrée sacs + pompes)	Bâtiment	Touban	30/06/2008	60 000	10		5	7
Modification pont bascule	Bâtiment	Touban	30/06/2008	25 000	5		5	
Agrandissement parking	Installations	Touban	01/01/2009	13 000	5		15	
Pont bascule supplémentaire	Voirie	Touban	30/06/2009	370 000	15		10	
	Installations	Touban	01/01/2010	36 000	10		10	
Crible	Matériel	Touban	30/06/2008	350 000	6		6	
Chargeuse 20 tonnes	Matériel	Touban	30/06/2008	180 000	6		4	
Chargeuse 20 tonnes	Matériel	Touban	30/06/2008	180 000	6		4	
Elévateur	Matériel	Touban	30/06/2008	40 000	6		5	
Broyeur	Matériel	Touban	30/06/2008	380 000	6		6	
Pompes	Matériel	Touban	30/06/2008	100 000	10			

B. Le chiffre d'affaires et les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est composé :

- des ventes de déchets verts apportés par la Communauté urbaine, par d'autres collectivités et par des clients externes à la CUB,
- des ventes de produits finis (compost, terreau et mulch).

	2008 (6 mois)	2009 (12 mois)	2010 (12 mois)
Entrants (en tonnes)			
CUB et mairies - déchets verts	14 231,88	27 988,68	26 979,34
Apports volontaires (C. Recyclage)	8 481,97	16 369,96	18 286,60
Porte à porte (mairie)	5 749,91	11 618,72	8 692,74
Evolution des apports CUB		97%	-4%
Part des AV dans tonnages CUB	60%	58%	68%
Part des PAP dans tonnages CUB	40%	42%	32%
Tiers - Déchets verts	968,63	1 693,77	671,78
Tiers - souches	256,52	802,06	160,42
TOTAL entrants	15 457,03	30 484,51	27 811,54
Part des DV dans les entrants	98%	97%	99%
Part des "autres" dans les entrants	2%	3%	1%
Sorties valorisées (en tonnes)			
Compost et Terreau	5 679,45	7 588,48	7 979,54
Particuliers	267,86	473,84	352,07
Artisans	1 796,04	1 561,31	669,22
Viticulture	2 031,45	3 967,63	5 041,03
Mairies	1 376,02	1 182,02	1 842,22
Hors Gironde	208,08	403,68	75,00
Mulch	274,60	449,00	491,68
TOTAL Sorties Produits Finis	5 954,05	8 037,48	8 471,22
Ventes de compost sur totalité sorties	95%	94%	94%
Tonnes de compost vendues / volume Déchets Verts entrants	37%	26%	29%
Evolution des ventes de compost		34%	5%
Chiffres d'affaires (en €)			
Apports CUB	604 322,00	1 184 158,00	1 157 759,00
Apports Tiers	33 814,00	61 027,00	27 388,00
Recettes compost et terreau	269 449,00	411 463,00	438 216,00
Recettes mulch (+fumier, paillis, terre végétale enrichie)	21 356,00	36 379,00	98 958,00
recettes souches	15 032,00	36 792,00	9 843,00
Autre chiffre d'affaires			
Chiffre d'affaires total	943 973,00	1 729 819,00	1 732 164,00
Evolution du chiffre d'affaires		83%	0,14%
dont CA CUB	604 322,00	1 184 158,00	1 157 759,00
dont CA tiers	33 814,00	61 027,00	27 388,00
dont CA valorisation	305 837,00	484 634,00	547 017,00
Part du CA CUB	64%	68%	67%
Part du CA Tiers	4%	4%	2%
Part du CA valorisation	32%	28%	32%
Prix Unitaires (en €)			
Prix des apports Cub et mairies - déchets verts	42,46	42,31	42,91
Prix des tiers - déchets verts	34,91	36,03	40,77
Prix des tiers - souches	58,60	45,87	61,36
Prix des sorties valorisées de compost	47,44	54,22	54,92
Prix des sorties valorisées du mulch (et autres)	77,77	81,02	201,27
Evolution du prix Cub		-0,4%	1,4%
Evolution du prix Tiers		3,2%	13,2%
Evolution du prix souches		-21,7%	33,8%
Evolution du prix compost		14,3%	1,3%
Evolution du prix mulch (et autres)		4,2%	148,4%

1- Le volume des produits

- Les **produits entrants** sont en provenance des mairies, de la Communauté et des centres de recyclage. Ils se composent de déchets verts et de souches.

Sur l'année les apports ont été de **27 812 tonnes** dont la part des déchets verts correspond à 99%, ce qui est stable comparé à 2009. En revanche, le tonnage des entrants a diminué de 2 673 tonnes et s'explique par la baisse des apports des tiers pour 1 664 tonnes (effet prix → hausse des tarifs pour les extérieurs et effet quantité relatif à la tempête Klauss de 2009) et la baisse des quantités de déchets verts apportés par la CUB et les mairies pour 1 010 tonnes.

Rappel du contrat :

Concernant les ventes auprès des tiers, le contrat prévoit d'une part à l'article 1.5 « déchets à traiter » que :

« Les déchets végétaux seront issus notamment :

- des centres de recyclage et de pré broyage de la Communauté urbaine de Bordeaux,
- de la collecte assurée par les services municipaux de certaines communes de la Communauté urbaine de Bordeaux,
- de communes extérieures à la Communauté urbaine de Bordeaux, après accord exprès de celle-ci. » ;

D'autre part à l'article 3.1.4 « *Prix facturés aux communes extérieures à la Communauté Urbaine de Bordeaux et autres tiers* » que :

« *Le prix à la tonne entrante facturé aux communes extérieures à la Communauté Urbaine de Bordeaux et autres tiers ne pourra être inférieur à celui facturé au délégant.* ».

Sur le premier article, il avait été constaté en 2009 qu'aucune autorisation n'avait été demandée par le délégataire, ce qui lui avait été signalé lors d'une visite de contrôle. Le délégataire s'était engagé à régulariser la situation. C'est ce qui a été fait dans le cadre de l'avenant n°2 où le délégataire a « *demandé l'autorisation d'accueillir à titre commercial, environ 2 000 tonnes de déchets verts apportés par des clients extérieurs au territoire de la communauté* ».

En revanche, concernant les prix facturés aux clients extérieurs à la CUB, le prix des entrants de déchets verts est à 40,77 € (la tonne) pour 42,91 € (la tonne) facturés à la CUB. Cet écart n'est toujours pas conforme à la convention mais l'écart de prix tend à diminuer. Le délégataire s'est engagé à augmenter les tarifs des apports extérieurs de façon progressive (+ 13 % de hausse de tarif entre 2009 et 2010).

En contrepartie, le délégataire accorde une remise sur la vente de compost afin que l'enveloppe globale pour ces clients reste dans les mêmes proportions. Cette solution permettra de respecter le contrat de délégation dans l'affichage du compte de résultat.

• Les **produits finis**, issus de la valorisation, ont atteint en volume **8 471 tonnes** et la part de compost représente 94%.

Ainsi la vente (en volume) de compost représente 7 980 tonnes et le mulch 492 tonnes soit 6% ce qui reste très marginal. Comme l'année dernière, le délégataire n'a pas fait ressortir en détail le volume des ventes de compost de celui des ventes de terreau.

Au plan d'affaires initial, sur l'analyse des 20 ans de contrat, les ratios étaient respectivement de 85% et 3%.

2- Le chiffre d'affaires, la tarification

• La valorisation de ces produits a généré un **chiffre d'affaires total de 1 732 164 €** dont 67% sont dus aux ventes CUB et 33% aux ventes hors CUB.

En terme de tarification des entrants, les tarifs restent stables (+1,4%) pour la CUB et les Mairies ; en revanche, ils sont en forte hausse pour les déchets verts apportés par les tiers (+13% - Cf. explication ci-dessus) et les souches (+34%).

Au niveau des produits finis, les tarifs du compost demeurent stables (+1,3%) alors que le mulch (et autres) a très fortement augmenté.

En effet, même si les tarifs semblent à la hausse (entrants et produits finis) et que la quantité de produits finis passe de 8 037 à 8 471 tonnes (+5%), la baisse des quantités d'entrants prédomine ce qui a pour effet de se traduire par un chiffre d'affaires tout juste stable.

Il doit être tenu compte également qu'étant donné la concurrence du secteur, le délégataire semble être obligé de pratiquer la gratuité de certains tonnages, et de réduire le prix car le coût du transport inclus dans le prix facturé lui ne diminue pas.

Finalement, la comparaison avec le plan d'affaires n'est pas pertinente à réaliser étant donné que ce dernier intégrait l'activité générée par la seconde plateforme qui n'est toujours pas construite à ce jour.

En revanche, la prise de risque d'exploitation (part des ventes CUB permettant de couvrir les charges globales) s'accroît du fait de charges réelles plus lourdes que prévues. Le risque prévisionnel sur 2010 était de 30,4% et passe à 37,9%.

C. Les charges d'exploitation et le résultat net

1- Analyse des charges d'exploitation

Nota bene : il est rappelé ici qu'en **2009** les charges de la délégation reflétaient les 12 mois d'activité seulement dans le CRTF. En revanche, le compte de résultat de la liasse fiscale de la Grande Jauge ne représentait que 10 mois compte tenu de la date de démarrage de la société dédiée au 16 février 2009.

L'année 2010 se caractérise par un CRTF et un compte de résultat de 12 mois.

	Valeurs en €		Poids dans le CA en %		2010 Vs 2009		Poids relatif des charges en %	
	2009	2010	2009	2010	Var. ann. €	Var. Ann. en %	2009	2010
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	1 729 819	1 732 165	100,0%	100,0%	2 346	0,1%		
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	1 816 966	1 742 571			-74 395	-4,1%		
Rachat de compost								
Personnel								
Commercialisation	353 879	133 260	20,5%	7,7%	-220 619	-62,3%	22,7%	8,9%
Production	176 940	386 123	10,2%	22,3%	209 183	118,2%	11,4%	25,9%
Intérim	18 907		1,1%		-18 907	-100,0%	1,2%	0,0%
Prêt de personnel	156 559	48 659	9,1%	2,8%	-107 900	-68,9%	10,0%	3,3%
Frais de commercialisation								
Charges (local...)	9 795	32 352	0,6%	1,9%	22 557	230,3%	0,6%	2,2%
Promotion / Publicité	26 667	23 887	1,5%	1,4%	-2 780	-10,4%	1,7%	1,6%
Frais de déplacement	15 000	32 945	0,9%	1,9%	17 945	119,6%	1,0%	2,2%
Commissions								
Dépenses d'exploitation et de gestion	292 612	356 218	16,9%	20,6%	63 606	21,7%	18,8%	23,9%
Achats pièces et consommables	99 979	97 754	5,8%	5,6%	-2 225	-2,2%	6,4%	6,6%
Travaux et services extérieurs	142 594	116 656	8,2%	6,7%	-25 938	-18,2%	9,1%	7,8%
Maintenance des équipements	33 738	22 153	2,0%	1,3%	-11 585	-34,3%	2,2%	1,5%
<i>dont sous-traitance groupe</i>								
Gros entretien	75 339	118 564	4,4%	6,8%	43 225	57,4%	4,8%	7,9%
Aléa carburant / transport								
Frais d'évacuation des résidus et des déchets	52 674	28 389	3,0%	1,6%	-24 285	-46,1%	3,4%	1,9%
Elimination des résidus								
Transport pour évacuation des résidus								
Transport des déchets prébroyés								
Impôts & taxes hors IS	21 672	9 099	1,3%	0,5%	-12 573	-58,0%	1,4%	0,6%
Facturation frais de siège	44 608	44 812	2,6%	2,6%	204	0,5%	2,9%	3,0%
Loyer terrain et frais de contrôle	37 790	41 548	2,2%	2,4%	3 758	9,9%	2,4%	2,8%
TOTAL DES CHARGES	1 558 752	1 492 419	90,1%	86,2%	-66 333	-4,3%	100,0%	100,0%

Les charges d'exploitation sont en légère baisse entre 2009 et 2010 (-66 K€, soit -4,3%) ; elles passent de 1 559 K€ en 2009 à 1492 K€ en 2010.

C'est également la 3^{ème} année où la part de ces charges dans le chiffre d'affaires tend à diminuer : elle était de 98,7% en 2008, de 90,1% en 2009 et passe enfin à 86,2% en 2010.

Une **analyse en terme de variation** met en évidence :

- La chute des dépenses de prêt de personnel qui s'élevaient à 157 k€ en 2009 et ne sont plus que de 49 k€ en 2010

En effet d'après le déléguétaire, cette variation s'explique par le fait qu'en 2009, la DSP a été exploitée durant 2 mois (janvier et février 2009) par la société FINANCIERE LA GRANDE JAUGUE jusqu'à ce que l'avenant de fin février 2009 transfère la DSP de cette société à la société LA GRANDE JAUGUE. Or tous les salariés avaient été repris sur la société LA GRANDE JAUGUE au 1er janvier 2009. Il y a donc eu une refacturation correspondant à ces 2 mois de l'ensemble du personnel de LA GRANDE JAUGUE à la FINANCIERE LA GRANDE JAUGUE pour un montant de 80 K€

De plus, un commercial salarié de la FINANCIERE LA GRANDE JAUGUE, parti en 2009, a fait l'objet d'une refacturation à LA GRANDE JAUGUE en 2009 pour 16 K€ (pas de refacturation sur 2010 suite à son départ en 2009).

- En revanche, les dépenses d'exploitation et de gestion augmentent de 64 k€ (soit + 21,7%).

Deux éléments d'explications principaux, chaque poste étant variable par nature :

1/ Les locations d'engins : ils progressent de 11 K€ en 2010 par rapport à 2009 du fait de pics d'activité qui génèrent un recours à de la location d'engins avec chauffeurs,

2/ Les achats de terre et sable utilisés dans la fabrication des terreaux dont les ventes sont en augmentation, ainsi que les achats de mulch dont les ventes augmentent.

- Enfin, les dépenses de gros entretien sont en hausse de 43 k€ (soit + 57,4%).

La concentration en cailloux dans les andains a été source de casse et d'usure anormalement rapide sur des pièces importantes et onéreuses du broyeur et du crible.

De plus, **une analyse sur les 5 postes de dépenses les plus significatives** a été faite sur la base du poids dans le chiffre d'affaires et leur évolution sur le total des charges :

	Rang	Montant annuel en €		Poids dans le CA en %		Poids relatif des charges en %	
		2009	2010	2009	2010	2009	2010
Personnel							
Commercialisation	1	353 879	133 260	30,7%	30,0%	34,1%	34,8%
Production		176 939	386 123				
Dépenses d'exploitation et de gestion	2	292 612	356 218	16,9%	20,6%	18,8%	23,9%
Gros entretien	3	75 339	118 564	4,4%	6,8%	4,8%	7,9%
Travaux et services extérieurs	4	142 594	116 656	8,2%	6,7%	9,1%	7,8%
Achats pièces et consommables	5	99 979	97 754	5,8%	5,6%	6,4%	6,6%
TOTAL		1 141 342	1 208 575	66,0%	69,8%	73,2%	81,0%

- Les charges de personnel, premier poste de dépenses avec 519 k€ sur l'activité 2010 restent constantes par rapport à 2009 et pèsent pour 34% du total des charges en 2010. Il n'y a pas eu d'embauche sur 2010 et l'effectif se compose comme en 2009 :
 - 1 Directeur de centre,
 - 1 Technicien d'exploitation,
 - 1 Commercial Ingénieur agronome / Oenologue,
 - 1 Secrétaire,
 - 1 Comptable,
 - 1 Technicien de plateforme,
 - 4 Conducteurs d'engins.
- Les dépenses d'exploitation et de gestion constituent le second poste le plus significatif (représente 24% du total des charges 2010) et tend à fortement augmenter en valeur, en poids dans le chiffre d'affaires et en poids dans les charges : Cf. explication ci-dessus.
Ce compte comprend notamment la location de matériel (chargeuses) pour effectuer les travaux sur la plateforme et pallier les pannes.
- Les dépenses de gros entretien arrivent en troisième position car elles ont fortement augmenté en 2010 (Cf. explication ci-dessus). Elles pèsent ainsi 6,8% dans le chiffre d'affaires et 7,9% dans les charges d'exploitation.
- Les travaux et services extérieurs représentent 7,8% des charges totales et concernent essentiellement les transports sur chantier.
- Les achats de pièces et consommables représentent plus de 6% des charges et restent stables par rapport à 2009.

2- Le résultat net et le taux de marge global

Le résultat net sur 2010 est une perte de 122 K€ qui est pratiquement identique à la perte dégagée sur 2009.

- L'excédent brut d'exploitation est en légère baisse de -3%, du fait d'une baisse des produits d'exploitation supérieure (en valeur) à celle des charges.
- Le résultat financier (constitué d'intérêts sur emprunts et intérêts des comptes courants) s'améliore (grâce à la baisse du taux de rémunération du compte courant SOGEFI dont le niveau baisse également) ce qui a pour effet d'aboutir à un résultat net pratiquement identique à 2009.
- Les dotations aux amortissements sont quant à elles quasiment stables.

en Euros	ANNEE	Site	REEL			BP prévision initiale			ECART REEL - BP		
			2010			2010			2010		
			Qté	PU	Total	Qté	PU	Total	Qté	PU	Total
Recettes compost											
Compost		Touban GJ	7 980	54,91	438 216	6 900	47,94	330 818	1 080	6,97	107 397
Compost					4 165	27,54	114 715				
Recettes autres											
Mulch			2 109	46,92	98 958	1 000	58	58 000	1 109	-11,08	40 958
Souches			160	61,52	9 843	800	48	38 400	-640	13,52	-28 557
Terre terreau 0/10					5 000	33	164 125	-5 000	-32,83	-164 125	
Refus criblage					2 700	15	40 905	-2 700	-15,15	-40 905	
Déchets verts											
Collectivité Urbaine			26 979	42,91	1 157 759	52 000	44,22	2 299 284	-25 021	-1,30	-1 141 525
Autres collectivité de la CUB					672	40,76	27 388	2 000	53,06	106 121	-1 328
Autres clients											-78 733
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES			37 900	46	1 732 165	74 565	42	3 152 369	-32 500		-1 305 488
Tonnes compost vendues			7 980			11 065			1 080		
Tonnes déchets verts traitées			27 651			54 000			-26 349		
Production stockée					10 403	6 724	13,8	92 605	-6 724		-82 202
Reprises sur provisions GER						0		0			
Autres reprises						0		0			
Autres produits						4		0			
QP subventions pour investissement								0			
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION					1 742 572			3 244 973			-1 502 402
Rachat de compost											0
Personnel											
Commercialisation					133 260			428 130			-294 870
Production					386 123			483 807			-97 684
Intérim											
Prêt de personnel					48 659						
Frais de commercialisation								0			
Charges (local...)								0			
Promotion / Publicité					32 352			7 500			24 852
Frais de déplacement					23 887			12 884			11 003
Commissions (redevance)					32 945			22 828			10 117
Dépenses d'exploitation et de gestion					356 218			236 631			119 587
<i>dont sous-traitance groupe</i>								0			0
Achats pièces et consommables					97 754			195 229			-97 475
Travaux et services extérieurs					116 656			152 313			-35 657
Maintenance des équipements					22 153			7 000			15 153
<i>dont sous-traitance groupe</i>								0			
Gros entretien					118 564			130 097			-11 533
Aléa carburant / transport								0			0
Frais d'évacuation des résidus et des déchets					28 389			0			28 389
Elimination des résidus								82 620			-82 620
Transport pour évacuation des résidus								6 742			-6 742
Transport des déchets prébroyés								240 000			-240 000
Impôts & taxes hors IS					9 099			101 701			-92 602
Facturation frais de siège					44 812			81 209			-36 397
Loyer terrain et frais de contrôle					41 548			34 282			7 266
TOTAL DES CHARGES					1 492 417			2 222 973			-730 556
<i>dont sous-traitance groupe</i>					0			0			
<i>dont frais de siège</i>					44 812			81 209			-36 397
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION					250 155			1 022 000			-771 845

Dotations aux amortissements				305 059			758 171			-453 112
Dotations aux provisions pour renouvellement				0			0			0
Autres dotations aux provisions							20 000			-20 000
Redevances de crédit-bail							0			0
RESULTAT D'EXPLOITATION				-54 904			243 829			-298 733
Charges financières				67 253			303 641			-236 388
Produits financiers				0			6 478			-6 478
RESULTAT FINANCIER				-67 253			-297 163			229 910
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				-122 157			-53 334			-68 823
RESULTAT EXCEPTIONNEL				-135			0			-135
IMPOST SUR LES SOCIETES							-17 778			
RESULTAT NET				-122 292			-35 556			-86 736
Résultat net /CA					-7,1%			-1,1%		
EBC / CA					14,4%			32,4%		
TMG = RCAI / CA					-7,1%			-1,7%		

Le taux de marge global calculé par le rapport du résultat courant avant impôts sur le chiffre d'affaires demeure négatif du fait d'un résultat en perte.

Par ailleurs, le résultat 2010 est moins bon que celui annoncé sur le plan d'affaires initial établi à -35 556 €. En effet, comme il a été précisé ci-dessus, il est impossible de comparer les résultats dégagés en 2010 par rapport au prévisionnel qui inclue l'activité développée sur la seconde plateforme (projet encore non abouti à ce jour).

3- Calcul de la contribution

Au contrat il est prévu que dans l'hypothèse où le délégataire obtiendrait de meilleurs résultats nets cumulés que ceux prévus dans ses comptes d'exploitation prévisionnels, le principe du « retour à meilleure fortune » sous forme de contributions annuelles sera mis en oeuvre.

➔ Sur la délégation, le résultat net 2010 est négatif pour 122 k€, il n'y a pas lieu d'effectuer le calcul de la contribution.

SYNTHESE :

Pour le troisième exercice social le délégataire a fourni l'ensemble des pièces demandées par le contrat dans les temps.

La difficulté de l'analyse 2010 a consisté à exclure l'impact de la construction de la seconde plateforme dans le prévisionnel du contrat. En effet, début 2011 a été marqué par un avis défavorable rendu par le commissaire enquêteur relatif au projet de centre de compostage de la CUB pour des raisons d'ordre principalement environnemental (risques de pollutions, incendie, trafic de camions). Cela signifie que projet d'agrandissement est en retard de plus de 2 années.

Une année 2010 marquée par des entrants de déchets verts moins importants que la tendance des années précédentes (tempête Klaus en 2009) et une très légère hausse sur la plan de la commercialisation, malgré le maintien de nombreuses dépenses en action de communication (publicité, frais de déplacement, commissions, ...). En effet, la bonne qualité du compost ne permet pas un écoulement aussi important qu'attendu, face à la concurrence accrue sur le marché, où le compost de moins bonne qualité se vend plus facilement.

Les efforts fournis par le délégataire se traduisent par le maintien du niveau des charges dans le chiffre d'affaires (de 90% en 2009 à 86% en 2010). D'où le maintien d'un résultat en perte.

La délégation n'a que 2,5 ans d'existence, le contrat a une durée de 20 ans, il reste encore 17 ans ½ pour atteindre les objectifs.

ANNEXES

1. Tableau des effectifs de la direction opérationnelle de l'environnement
2. Tonnages collectés par centre de recyclage
3. Schéma récapitulatif
4. Les adresses utiles

ANNEXE 1 : TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA D.O.E.
(situation au 31/12/2010)

		Effectif organigramme	Effectif 2009	Effectif 2010	Variation 2010/2009
Direction		56	55	54	-1
Responsable	Directeur	1	1	1	
Assistant secrétariat	Administratif	1	1	1	
Unité Hygiène et Sécurité	Technicien	1	1	1	
	Adjoint Technique	1	1	1	
Complexe Thermique hauts de Garonne					
Responsable	Ingénieur	1	1	1	
Direction (Adjoint)	Directeur Adjoint	1	1	1	
Unité matériel et sites	Responsable	Technicien	1	1	1
	Gestion bureautique	Agent de maîtrise	1	1	1
	Gestion matériel et sites	Agent de maîtrise	2	3	2
		Adjoint Technique	45	43	43
Elaboration des marchés					
Responsable	Ingénieur	1	1	1	
Département gestion du service public		11	10	11	+1
Responsable	Attaché	1	1	1	
	Rédacteur	1	0	1	+1
Observatoire	Administratif	2	2	2	
Unité assistance juridique et administrative	Rédacteur	1	1	1	
	Administratif	2	2	2	
Unité comptabilité et marchés	Rédacteur	1	1	1	
	Administratif	3	3	3	
Département gestion des ressources humaines		6	6	6	
Responsable	Attaché	1	1	1	
Communication interne	Administratif	1	1	1	
Unité ressources (gestion du personnel)	Administratif	3	3	3	
Unité formation GPEC	Rédacteur	1	1	1	
Département Valorisation		183	181	183	+2
Responsable	Ingénieur	1	1	1	
	Technicien	1	1	1	
	Administratif	2	2	1	-1
	Contrôleur	1	1	1	
	Agent de maîtrise	9	9	9	
Unité Centres de Recyclage	Agent de conduite	31	30	30	
	Gardiens	86	82	86	+4
	Adjoint Technique	1	1	1	
	Agent de maintenance	9	10	10	
	Contrôleur	1	1	1	
Unité Centres de transfert et usines	Agent de maîtrise	5	5	5	
	Agent de conduite	15	15	14	-1
	Adjoint Technique	16	18	18	
Unité support valorisation	Contrôleur	1	1	1	
	Agent de maîtrise	4	4	4	
Département Programmation		8	7	7	
Responsable	Ingénieur	1	1	1	
	Agent de maîtrise	1	1	1	
	Adjoint Technique	1	1	1	
Unité Etudes	Technicien	1	0	0	
	Dessinateur	2	2	2	
Unité Prospectives et contrôle délégation Service Public	Technicien	1	1	1	
	Contrôleur	1	1	1	

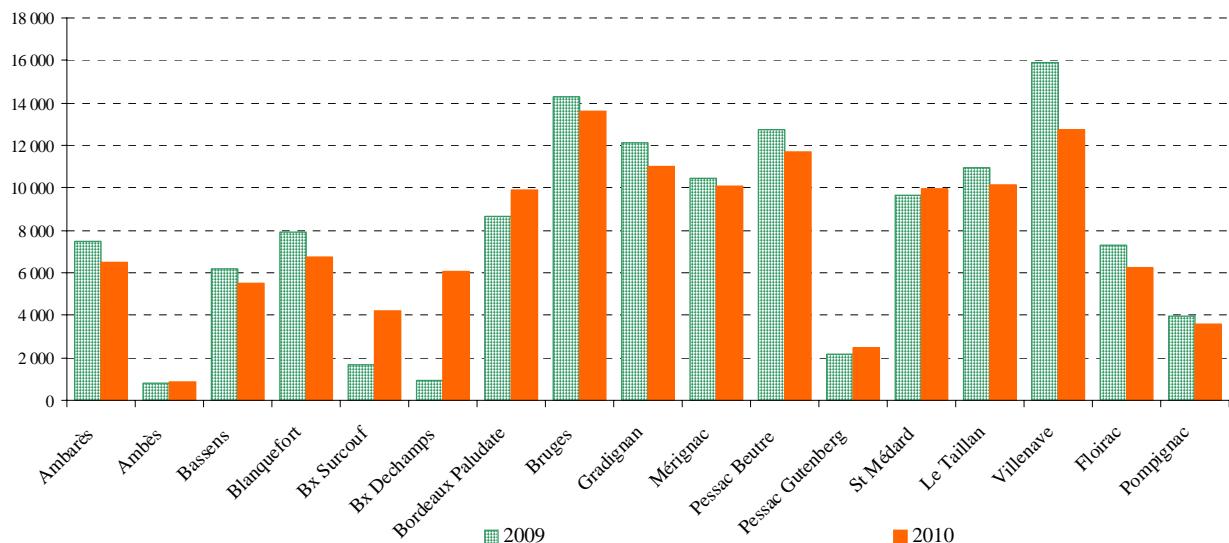
ANNEXE 1 : TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA D.O.E.
(situation au 31/12/2010)

		Effectif organigramme	Effectif 2009	Effectif 2010	Variation 2010/2009
Département Collectes		635	587	610	+23
Responsable	Ingénieur	1	1	1	
Adjoint au responsable	Ingénieur	1	1	1	
	Administratif	1	1	1	
Cellule Administrative USID	Rédacteur	1	1	1	
	Administratif	5	5	5	
Unité Collectes des OM	Technicien	1	0	1	+1
	Contrôleur	4	4	3	-1
	Agent de maîtrise	21	20	20	
	Administratif	9	9	8	-1
	Agent de conduite	144	132	143	+11
	Agent de collecte	377	346	359	+13
	Contrôleur	1	0	1	+1
	Agent de maîtrise	3	3	3	
	Agent grutier	20	20	18	-2
	Adjoint Technique	6	5	6	+1
Unité Support Collectes	Technicien	1	1	1	
	Contrôleur	1	1	1	
	Agent de maîtrise	3	3	3	
	Agent de communication	6	6	6	
	Agent de surveillance et d'intervention	18	17	17	
	Administratif	2	2	2	
	Adjoint Technique	5	5	5	
	Contrôleur	1	1	1	
	Agent de maîtrise	3	3	3	
	TOTAL	899	846	871	+25
	Agents non affectés		10	10	
	Agents en disponibilité		3	2	-1
	TOTAL		859	883	+24

Les effectifs prévus à l'organigramme sont passés de 879 en 2009 à 899 en 2010. Cette évolution concerne le département collecte (+20 agents).

ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES PAR CENTRE DE RECYCLAGE

Tonnes



Le centre de Bordeaux Quai de Paludate est ouvert depuis le 13 mai 2008

Le centre de Pessac Gutenberg est ouvert depuis le 15 décembre 2008

Le centre de Bordeaux Surcouf (ZI Daney) est ouvert depuis le 29 juin 2009

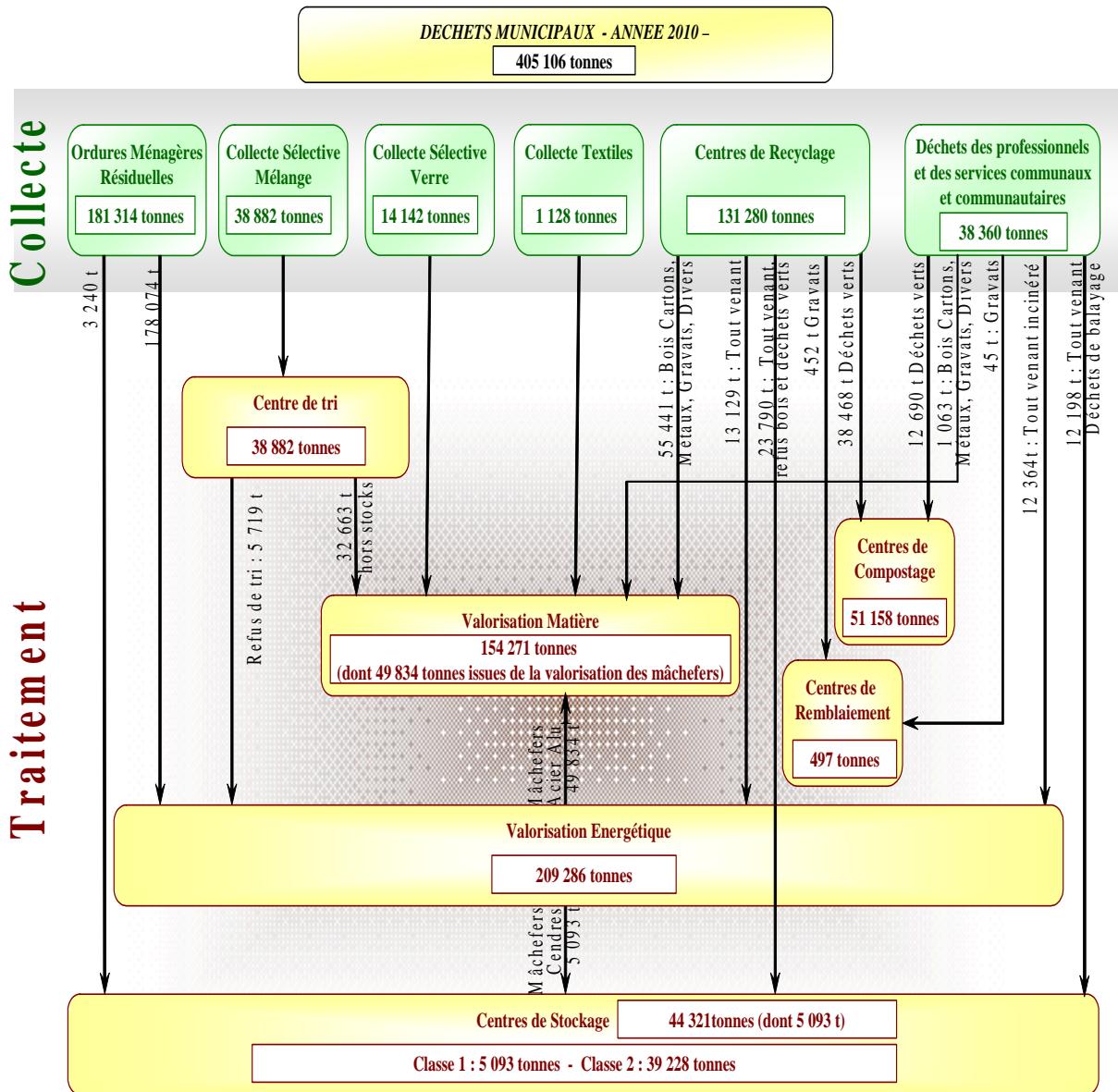
Le centre de Bordeaux Quai Deschamps est ré ouvert depuis le 19 octobre 2009

tonnes	Ambarès	Ambès	Bassens	Blanquefort	Bordeaux Deschamps	Bordeaux Paludate
Déchets verts	2 208,03	199,58	1 609,49	2 664,59	515,89	688,66
Tout-venant	1 528,34	235,32	1 032,91	1 761,10	2 133,93	4 119,22
Bois	711,81	83,22	903,29	646,77	734,21	1 402,95
Gravats	1 729,33	190,82	1 628,23	1 514,75	2 378,39	3 008,71
Cartons	86,60	-----	75,15	91,14	130,72	210,08
Métaux	165,06	33,40	125,50	11,98	101,64	318,54
Piles	1,32	0,18	1,23	1,50	0,87	1,42
Batteries	0,18	0,17	0,08	0,07	0,08	0,06
Huiles moteur	-----	1,44	13,32	10,54	6,48	-----
D3E	25,28	125,30	79,38	11,90	54,25	117,12
DMS	22,24	-----	17,70	14,11	30,03	-----
TOTAL	6 478,19	869,43	5 486,28	6 728,45	6 086,49	9 866,76

tonnes	Bordeaux Surcouf	Bruges	Gradignan	Mérignac	Pessac Beutre	Pessac Gutenberg
Déchets verts	384,26	3 672,64	4 534,89	2 862,05	4 465,41	594,90
Tout-venant	1 438,05	3 937,18	2 533,05	2 663,46	2 565,93	557,34
Bois	690,89	1 753,97	1 227,10	1 258,91	1 248,00	328,75
Gravats	1 300,01	3 388,51	2 086,82	2 550,82	2 794,34	835,11
Cartons	146,78	277,98	254,98	241,80	184,86	53,56
Métaux	135,00	357,74	200,18	270,22	214,94	51,06
Piles	0,91	2,44	2,24	2,72	2,54	0,46
Batteries	0,02	0,35	0,03	0,08	0,11	0,03
Huiles moteur	-----	13,24	11,00	14,24	16,12	-----
D3E	124,83	189,89	129,09	200,97	164,78	36,39
DMS	-----	35,01	28,71	36,70	32,06	-----
TOTAL	4 220,75	13 628,95	11 008,09	10 101,97	11 689,09	2 457,60

tonnes	St Médard	Villenave	Le Taillan	Floirac	Pompignac
Déchets verts	3 108,35	3 982,58	4 732,83	1 235,48	1 143,66
Tout-venant	3 381,39	3 528,93	1 913,51	2 276,42	1 054,86
Bois	983,46	1 305,2	877,14	375,60	209,01
Gravats	1 887,81	3 385,1	2 347,11	2 045,86	946,13
Cartons	104,70	159,90	161,16	150,37	39,40
Métaux	272,02	234,68	73,62	146,49	93,58
Piles	1,39	1,83	1,68	-----	0,78
Batteries	0,44	0,02	0,10	-----	-----
Huiles moteur	12,33	15,48	9,28	-----	-----
D3E	160,74	101,52	21,49	-----	79,91
DMS	22,33	28,52	22,44	7,98	13,16
TOTAL	9 934,96	12 743,76	10 160,36	6 238,20	3 580,49

ANNEXE 3 : SCHEMA RECAPITULATIF



ANNEXE 4 : LES ADRESSES UTILES

Siège social de la Communauté urbaine
Esplanade Charles-de-Gaulle 33076 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 84 84
Fax : 05 56 96 19 40
www.lacub.com

Direction Opérationnelle de l'Environnement
35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 11 83 83
Fax : 05 56 11 83 91
Mail : dopenvir@cu-bordeaux.fr

Unité Collecte
Réclamation (poubelles grises et vertes)
Tél. : 05 56 11 83 88

Collecte des déchets des professionnels
N° gratuit : 0800 82 83 33

Collectes Sélectives Agents de communication
N° gratuit : 0800 22 21 20

Cellule Collecte Sélective en apport volontaire
ZI de Tartifume rue Gustave Eiffel 33130 Bègles
Tél. : 05 57 35 80 03
Fax : 05 57 35 80 15

Unité recyclage valorisation traitement transport
Unité centres de transferts
35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 11 83 83
Fax : 05 56 11 83 17

Unité support valorisation
Av Jean Mermoz 33 327 Eysines
Tél. : 05 56 37 37 83
Fax : 05 56 37 37 92

Unité Centres de recyclage
Le Bourgailh Chemin de la princesse 33 600 Pessac
Tél. : 05 56 07 17 02
Fax : 05 56 36 39 60

Av Jean Mermoz 33 327 Eysines
Tél. : 05 56 37 37 83
Fax : 05 56 37 37 92

Réclamations centres de recyclage
Tél. : 05 56 11 83 20

17 centres de recyclage

Ambarès et Lagrave av Jules Ferry Tél. : 05 56 77 71 32
Ambés 22 rue Jean Mermoz Tél. : 05 56 77 05 54
Bassens rue Franklin Tél. : 05 56 38 32 46
Blanquefort av du 11 novembre 1918 Tél. : 05 56 95 61 51
Bordeaux Alfred Daney rue Surcouf Tél. : 05 56 39.08.27
Bordeaux Paludate quai de Paludate Tél. : 05.56.87.15.95

Bordeaux Deschamps quai Deschamps Tél. : 05.56.40.21.41
Bruges rue André Sarraud, sortie 6 Tél. : 05 56 57 90 88
Floirac ZAC des quais Av Marcel Paul Tél. : 05 56 32 61 46
Gradignan allée de Mégevie Tél. : 05 56 75 05 90
Mérignac av des marronniers Tél. : 05 56 34 15 06
Pessac av de Beutre Tél : 05 56 07 17 04
Pessac Gutenberg rue Gutenberg Tél. : 05.56.92.60.81
Pompignac 19 av du Périgord Tél. : 05 57 97 03 97
Saint-Médard-en-Jalles av de Touban Tél. : 05 56 05 40 06
Le Taillan-Médoc route de Saint Aubin Tél. : 05 56 05 71 43
Villenave-d'Ornon chemin de Galgon Tél. : 05 56 87 02 51